

Rapport d'évaluation de l'impact des activités de l'établissement sur l'environnement

Circuit de Spa-Francorchamps – Année 2024

1. Calendrier des activités de l'année écoulée : voir annexe 1.
2. Registre des plaintes des riverains : voir annexe 2.
3. Contrôles effectués pour vérifier l'adéquation des véhicules avec la catégorie d'épreuves ou d'incentives : voir annexe 3.
4. Contrôle du respect des valeurs limites des véhicules en mouvement mesurés à 15 mètres de l'axe de la piste aux lieux-dits « Stands », résultats des mesures aux stations permanentes des « Combes » et « Pierris » : voir annexe 4.
5. Impact des activités du Circuit sur l'environnement : aucun impact particulier n'a été relevé. ATS a remis son rapport de calcul du L_{den} annuel 2024 : voir annexe 5.
6. Agenda des manifestations 2025 : voir annexe 6.

Francorchamps, le 4 février 2025.

Annexe 1

Calendrier des activités de l'année 2024

- Liste des dérogations à l'horaire d'exploitation :

1) Jusqu'à 22h00 :

- Spa Summer Classic (26, 27, 28 avril 2024)
- WEC 6 Hours of Spa-Francorchamps (9, 10, 11 mai 2024)
- 8 Hours of Spa Motos (6, 7, 8 juin 2024)
- SRO Speed Week (21, 22, 23 juin 2024)
- Spa Six Hours (26, 27, 28 septembre 2024)

2) Au-delà de 22h00 :

- Spa Classic (17, 18, 19 mai 2024)
- Crowdstrike 24 Hours of Spa (27, 28, 29, 30 juin 2024)
- Hankook 25 Hours VW Fun Cup (5, 6, 7 juillet 2024)
- F1 Belgian Grand Prix (26, 27, 28 juillet 2024)
- 24 Heures 2 CV (19, 20 octobre 2024)

- Nombre de journées d'épreuves de :

- type A : 19 journées
- type B : 32 journées, dont 6 journées Moto
- type C : 15 journées
- total : 66 journées

- Nombre de journées d'incentives de :

- type A : 12 journées
- type B : 17 journées
- type C : 123 journées, dont 13 journées Moto
- total : 152 journées

- Total des journées en 2024 : 218 journées

Annexe 2

Registres des plaintes des riverains – année 2024

Madame Charlier a contacté le Circuit par téléphone le 31 juillet 2024 dans la matinée. Celle-ci s'interrogeait sur l'activité qui se déroulait sur la piste quelques jours après la tenue du Grand Prix de Formule 1.

Olivier Schmetz lui a expliqué qu'une demande de dérogation avait été introduite auprès des Communes de Stavelot et Malmedy, ainsi qu'auprès du Fonctionnaire technique afin d'organiser des tests pneumatiques pour la Formule 1 les mardi 30 et mercredi 31 juillet.

Le Fonctionnaire technique a accepté la dérogation sollicitée notamment sur base des avis positifs remis par les deux communes. Olivier Schmetz a par ailleurs expliqué que le calendrier a été modifié sur le site internet du Circuit dès réception de l'autorisation.

Madame Charlier a dit comprendre la situation et a remercié Olivier Schmetz des informations transmises.

Annexe 3

Contrôles effectués pour vérifier l'adéquation des véhicules avec la catégorie d'épreuves ou d'incentives – Année 2024

Le règlement d'ordre intérieur du Circuit de Spa-Francorchamps a été strictement appliqué (voir ci-après le règlement d'ordre intérieur).

Le registre des épreuves et celui des incentives ont été tenus et sont à disposition pour consultation.

Les différents contrôles prévus dans ce règlement ont été effectués et répertoriés aux registres des incentives 2024 numéros 1, 2.

Au total, 340 véhicules ont été arrêtés sous « drapeau noir » pour dépassement dB en dynamique

Sur ces 340 avertissements signifiés, 63 véhicules ont été exclus.

On a procédé à 19 passages au « rouge partout » pour non-respect du « drapeau noir » ou pour un nombre trop élevé de véhicules à arrêter au même moment.

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR « VOITURES 2024 »
DU CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS**
Annexe obligatoire à toute convention de mise à disposition des installations du circuit

I. CHAMPS D'APPLICATION

1.1. Le présent règlement d'ordre intérieur, lequel s'inscrit dans le cadre de l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps, a pour objet de :

- 1° fixer les dates et les heures de mise à disposition du circuit ;
- 2° fixer les limites maxima de bruit à ne pas dépasser par les véhicules automoteurs utilisant le circuit de Spa-Francorchamps ;
- 3° définir la manière dont le respect de ces limites de bruit est assuré ;
- 4° déterminer les sanctions à appliquer en cas de non-respect.

1.2. Il s'applique à toute personne physique ou morale ayant obtenu l'autorisation d'utiliser les installations du circuit, du fait de cette seule utilisation.

1.3. Il peut être modifié, sans préjudice des législations et réglementations en vigueur et des dispositions du permis unique, exigé en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

II. DEFINITIONS

Au sens du présent règlement, on entend par :

$L_{A,eq,part,1h}$: le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit particulier lié au circuit, en décibels, déterminé pour un intervalle de temps de une heure.
Les corrections pour bruit à caractère tonal ou impulsif ne s'appliquent pas aux niveaux mesurés dans le cadre des présentes conditions particulières.

$L_{den}(1an)$: Indicateur de bruit jour-soir-nuit (une année) tel que défini à l'annexe 1 de la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

$L_{A,max}(15m)$: Niveau sonore maximum individuel des véhicules, en circulation sur la piste, mesuré à 15 mètres de l'axe de la piste. Les mesures sont effectuées en $L_{Aeq,1s}$.

- **Compétition nationale ou internationale** : course de compétition automobile figurant aux calendriers officiels de la FIA, de l'ASN, de la FIM ou de la FMB ;
- **Épreuve** : Course, y compris une succession d'essais qualificatifs et d'entraînements se déroulant pendant trois jours consécutifs maximum, soit les jeudi, vendredi et samedi ou les vendredi, samedi et dimanche, à l'exception d'une épreuve annuelle se déroulant sur quatre jours ;
- **Incentive** : activités non visées aux 1^{er} et 2^{ème} tirets, se déroulant journallement ou plusieurs jours consécutifs.

FIA : Fédération internationale de l'Automobile.

FIM : Fédération internationale de motocyclisme.

ASN : Autorité Sportive Nationale.

La Direction : la Direction du circuit de Spa-Francorchamps ou son délégué.

L'Organisateur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe.

Le promoteur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe ou indirecte.

III. HORAIRES ET LIMITATIONS D'EXPLOITATION

3.1. L'exploitation du circuit est autorisée du 16 mars au 14 novembre dans le respect des autorisations obtenues.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, aucune activité n'est organisée pendant deux week-ends.

Aucune activité de sports moteurs n'est autorisée pendant les deux semaines qui précèdent l'épreuve annuelle de Formule 1 et jusqu'au week-end suivant inclus.

Par dérogation à ce qui précède, si le Grand Prix de Formule 1 devait être organisé en dehors de la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre, un seul week-end de cette période serait exempt de toute activité.

3.2. Les épreuves sont limitées à :

- 19 journées par an pour la catégorie A_E ;

- 36 journées par an pour la catégorie B_E ;

- 15 journées par an pour la catégorie C_E.

3.3. Lorsqu'une activité de catégorie A_E, B_E, A_I ou B_I se déroule sur au moins trois jours consécutifs, la journée d'activité suivante est une journée d'incentive C_I.

3.4. Les incentives des catégories A_I et B_I sont limitées à 30 journées par an dont, au maximum, 15 journées pour la catégorie A_I.

3.5. Les activités respectent l'horaire suivant :

Cat.	Horaire d'exploitation	
	Jours ouvrables	WE et jours fériés
Compétition nationale ou internationale de catégories A_E, B_E et C_E	09h00 – 18h00	09h00 – 18h00
Autres épreuves A_E, B_E et C_E / Incentive A_I et B_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00
Incentive C_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 20h00	09h00 - 12h00 et 13h00 – 19h00

Par activités, on entend le début de l'épreuve ou de l'incentive, en ce compris les essais libres ou officiels ainsi que les « tours de chauffe ».

Par dérogation à l'horaire précité, le passage de bus touristiques et de parades de véhicules immatriculés et homologués pour la circulation routière, et circulant à faible allure derrière une voiture de sécurité (safety car) peut être autorisé par le Circuit à son entière discrétion, lors de journées de type **A**, **B** et **C** entre 12h00 et 13h00 (les conditions « *bruit* » de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatifs au permis d'environnement sont d'application durant cette période).

3.6. Une demande de dérogation aux horaires des épreuves définis au point 3.5 peut être sollicitée auprès de la Direction en même temps que la demande d'utilisation du circuit. Elle doit être dûment motivée et mentionner, notamment et expressément, de quel type de véhicule et de quel niveau sonore il s'agit.

A sa libre appréciation et aux conditions qu'elle détermine, la Direction accorde ou refuse la demande de dérogation, en tenant compte du fait que seules 10 épreuves par an peuvent être organisées en dehors de l'horaire d'exploitation défini au point 3.5., dont 5 épreuves jusqu'à maximum 22h00. Aucune épreuve ne peut se prolonger au-delà de 18h00 le dimanche.

En tout état de cause, la dérogation porte sur une seule course de l'épreuve et est valable uniquement pour la course qui en fait l'objet, ainsi que pour les essais libres et qualificatifs de cette course uniquement.

IV. LIMITATION DES NUISANCES SONORES

Les épreuves et les incentive sont réparties chacune en trois catégories définies en fonction du $L_{A,max}(15m)$ des véhicules en circulation :

4.1. Epreuves :

- Catégorie A_E : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 118 dB(A).
- Catégorie B_E : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 107 dB(A) et inférieur ou égal à 118 dB(A).
- Catégorie C_E : exclusivement des véhicules dont $L_{A,max}(15m)$ est inférieur ou égal à 107 dB(A).

Sans préjudice de ce qui précède, les organisateurs d'épreuves et les promoteurs des séries qui y participent doivent garantir, en matière de niveau sonore, l'application du règlement technique des séries qu'ils alignent.

4.2. Incentives :

- Catégorie A_I : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 110 dB(A).
- Catégorie B_I : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 103 dB(A) et inférieur ou égal à 107 dB(A).
- Catégorie C_I : exclusivement des véhicules dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 103 dB(A).
- Catégorie After six : exclusivement des véhicules dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 95 dB(A)

V. CONTRÔLES

Le respect des limites de bruit définies au point IV est assuré selon les modalités suivantes :

5.1 Les personnes désignées pour effectuer les contrôles (en statique et en dynamique) :

a) Pour les épreuves :

- Les Responsables techniques désignés par l'Autorité sportive ;
- Le(s) Directeur(s) de course, désignés par l'Organisateur de l'épreuve.

b) Pour les Incentives :

- Les personnes désignées par l'Organisateur ;
- Le Staff 'Sécurité' du circuit ou toute personne désignée par la direction du Circuit.

5.2. Quand les contrôles ont-ils lieu :

a) Pour les épreuves

- Au moment du contrôle technique du véhicule automoteur (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par le véhicule automoteur pendant les essais libres, les essais officiels et les courses (contrôle en dynamique).

b) Pour les Incentives :

- Avant la montée du véhicule automoteur sur la piste du circuit (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par le véhicule automoteur (contrôle en dynamique).

5.3. Comment les contrôles sont-ils réalisés :

Le relevé des mesures des niveaux sonores induits par les véhicules automoteurs a lieu dans les conditions suivantes :

- La chaîne de mesures sonométriques répond aux exigences fixées par les normes CEI651 et CEI804 pour les appareils de classe I.
- La chaîne de mesure est calibrée à échéance régulière au moyen d'un calibre certifié, les écarts devant toujours rester inférieurs à 0,5 dB.
- La mesure de bruit est obligatoirement effectuée à l'extérieur des véhicules automoteurs.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode statique c'est-à-dire avant la montée du véhicule automoteur ou de la moto sur la piste du circuit, elle est réalisée conformément à la norme ISO 5130. Le microphone est obligatoirement placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45°, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé. Il est obligatoirement équipé de sa bonnette anti-intempéries de classe I.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode dynamique c'est-à-dire en bord de la piste du circuit pendant le passage des véhicules automoteurs, elle est réalisée selon les modalités fixées par le permis unique du 4 octobre 2011.

Lors des Track-Day, un numéro est obligatoirement apposé par les soins du promoteur sur la portière droite du véhicule automoteur (40 X 20 cm par chiffre).

VI. AVERTISSEMENT ET EXCLUSION

6.1. Les épreuves :

6.1.1 Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.a), les Responsables visés au point 5.1.a) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), ne sont pas respectés, ils interdisent l'accès à la piste au véhicule automoteur. Le véhicule est autorisé à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, le véhicule ne peut prendre définitivement part à l'épreuve.

6.1.2. Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.a), le véhicule automoteur ne respecte pas, à trois reprises consécutives, les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), le(s) Directeur(s) de course visé(s) au point 5.1.a) exclu(en)t des essais libres, officiels ou de la course le véhicule automoteur en infraction. Il en est fait mention dans le registre d'épreuve tel que visé au point 8.2, tenu par l'Organisateur et remis à la Direction directement après l'épreuve.

6.2. Les Incentives :

6.2.1. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. ne sont pas respectés, elles interdisent l'accès à la piste au véhicule automoteur.

Le véhicule est autorisé à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, le véhicule ne peut prendre définitivement part à l'incentive.

6.2.2. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. sont respectés, elles apposent sur le pare-brise du véhicule un autocollant spécifique permettant d'identifier les véhicules ayant passé avec succès le contrôle.

6.2.3 Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.b), réalisé pendant des incentives de catégorie B_i ou C_i, les personnes visées au point 5.1.b) constatent un dépassement des niveaux sonores maximum de bruit visés au point 4.2., ils arrêtent le véhicule automoteur et font procéder à un contrôle en statique

Si le véhicule automoteur respecte la norme lors du contrôle en statique, il est autorisé à reprendre la piste. Toutefois, au cas où il est constaté que le véhicule automoteur dépasse à trois reprises, les seuils supérieurs de l'indicateur de bruit de la catégorie concernée lors du contrôle en dynamique, un avertissement est adressé au pilote concerné. Lorsque le nombre de dépassements est de 5, le véhicule est exclu de l'activité. Les avertissements et les exclusions sont intégrées dans le registre visé au point 8.1

VII. PENALITES FINANCIERES

7.1. Les épreuves :

7.1.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des épreuves définis au point 3.5. ou la dérogation visée au point 3.6., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

Le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier à dater de la notification visée ci avant.

Le non-paiement dans le délai entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

7.1.2. En cas d'infraction dûment constatée par le Circuit, par rapport au niveau sonore maximum du règlement technique d'une série et lorsqu'après trois avertissements, l'organisateur / le promoteur n'aura pas pris les mesures nécessaires pour faire arrêter les contrevenants, le Circuit retiendra sur la caution (montant : 5.000 €), un montant de 250 € htva/voiture en dépassement, par session d'entraînement, d'essai ou de course, sans préjudice pour le Circuit d'exclure le véhicule contrevenant.

7.2. Les Incentives :

7.2.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des incentives définies au point 3.5., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

7.2.2. Dans les trente jours calendrier de la fin de l'incentive, la Direction communique à l'Organisateur, par lettre recommandée, une copie du registre visé au point 8.1. reprenant la date, l'heure, les circonstances et les niveaux de bruit dépassés qui ont justifié une exclusion du véhicule automoteur en même temps qu'une invitation à acquitter le montant de la pénalité financière.

Le montant de la pénalité financière est fixé comme suit :

1. le dépassement entraîne le passage de la journée de la catégorie C en catégorie B ou de la catégorie B en catégorie A : différence au tarif entre les catégories ;
2. le dépassement entraîne le passage de la catégorie C en catégorie A : différence au tarif entre les catégories.

La pénalité est appliquée, pour les incentives, lorsque 10 exclusions sur la journée ont été consignées au registre visé au point 8.2.

7.2.3. Le paiement des montants précités doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier.

Le non-paiement dans le délai précité entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

VIII. REGISTRE

8.1. Les épreuves

8.1.1. Un registre d'épreuve dont le modèle figure en annexe 1 du présent règlement, est tenu par chaque Organisateur d'épreuve sportive. Il est remis à la Direction dès la fin de l'épreuve.

8.1.2. Ce document doit comprendre :

- la date,
- le type d'épreuves,
- le nom et les coordonnées de l'Organisateur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué,
- le nom du pilote,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

8.2. Les Incentives

8.2.1. Il est tenu dans les locaux du « Race Control » du Circuit, un registre dont le modèle figure en annexe 2 du présent règlement, dans lequel sont consignés, pour chaque incentive, chaque avertissement et chaque exclusion visés au VI.

8.2.2. Ce registre comprend :

- la date,
- le type de incentive,
- le nom et les coordonnées du promoteur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué lequel doit être indiqué sur les portières droites du véhicule (40 X 20 cm par chiffre)
- le nom du pilote,
- chaque dépassement des niveaux sonores autorisés en dynamique ayant été constaté sur la journée,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

Ce registre est obligatoirement et exclusivement complété par le Staff sécurité du Circuit ou par toute autre personne désignée par lui.

IX. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. La Société du Circuit de Spa-Francorchamps souhaite rencontrer la demande du voisinage de voir les nuisances sonores se réduire et en tout état de cause d'atteindre pour les incentive de catégories C₁, un niveau continu équivalent pondéré A du bruit particulier du circuit, sur toute une période d'une heure (heure glissante) $L_{A,eq,part,1h}$, inférieur ou égal à **54 dB(A)** aux points de mesures fixés par le permis unique du 4 octobre 2011 en son article 5. En collaboration avec les Fédérations internationales et les Autorités sportives nationales ainsi que celle des Organismes, l'objectif est de tendre vers une réduction progressive du bruit à l'émission des différentes séries se produisant dans le cadre des épreuves.

Dans cette optique, les Organismes d'épreuves présenteront à la Direction, leur projet de timing des essais et des courses un mois au minimum avant la manifestation. Ils veillent à répartir harmonieusement les séries en fonction de leur niveau sonore et évitent de placer la série la plus bruyante à 9 h 00 du matin.

En même temps que le projet de timing, ils fournissent, pour chaque série composant le timing de la manifestation, l'attestation dont le modèle figure en annexe 3 du présent règlement et faisant partie intégrante de ce dernier (le niveau sonore y repris ne pouvant, en aucun cas, dépasser celui du règlement technique correspondant à la série concernée).

L'attestation est signée par l'Organisme lui-même s'il organise la série ou par l'Organisme et le promoteur si la série est organisée par un tiers promoteur.

9.2. La Direction se réserve le droit d'arrêter tout entraînement, essai, course, ou l'incentive au cours desquels, les véhicules dépassent le niveau sonore fixé contractuellement

9.3. Sans préjudice des réglementations communales en la matière, le tir de feux d'artifice et l'organisation de concerts en plein air doivent faire l'objet d'une autorisation de la Direction du circuit. Ils sont interdits en dehors des compétitions nationales ou internationales et au-delà de 23h00.

9.4. Par rapport à la prévention des pollutions dues aux écoulements d'huile, graisse et autres produits polluants sur le tarmac des paddocks, un état des lieux de ceux-ci sera effectué avant et après chaque manifestation. Chaque pollution de sol constatée de manière irréfutable (photo à l'appui), sera consignée dans l'état des lieux de sortie et fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de **5€ HTVA par dm²** de pollution constatée. Cela est valable également pour les camions, camionnettes, véhicules d'assistance. Au cas où le promoteur autorise ses participants à s'installer ailleurs que dans les stands notamment pour y travailler sur les véhicules, **il doit imposer l'utilisation de couvertures ad hoc à placer en dessus desdits véhicules afin d'éviter toute souillure d'essence ou d'huiles sur le sol.**

Annexe 1 : modèle registre d'épreuve

Annexe 2 : modèle registre d'incentive

Annexe 3 : modèle attestation dB

ATTESTATION

Denomination de la série/ type de voitures :

Durée de roulage d'essais et de course prévue pour la série :

• L'organisateur :

(nom et adresse de l'Organisateur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

Et

• Le promoteur :

(Si l'Organisateur n'est pas le Promoteur, le nom et l'adresse du Promoteur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

D'une part, déclarent par la présente nous engager, lors de la manifestation du .../.../..., à respecter scrupuleusement, pour la série/type de voitures précité, le niveau sonore maximum de bruit (choisir a/ ou b/ ci-après, puis indiquer le niveau maximum de dB)

a/ mesuré en dynamique à 15 mètres de la ligne médiane de la piste dedB

Ou

b/ mesuré au pot d'échappement en statique¹, dedB ;

D'autre part, ils autorisent la Direction du Circuit de Spa-Francorchamps ou toute autre personne désignée par elle, à exclure de la manifestation, tout véhicule ne respectant pas ce niveau sonore ².

Fait à, le

Signature de l'Organisateur et du Promoteur précédée de la mention « *Lu et approuvé* ».

¹ Si le niveau sonore est pris au pot d'échappement, le microphone est placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45 °, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé.
² Si le Promoteur n'est pas l'Organisateur, il appartient à l'Organisateur de faire respecter le niveau sonore et en cas de non-respect, d'exclure le véhicule ou la moto. La Direction du Circuit ne procède à cette exclusion que si l'Organisateur reste en défaut de la faire.

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR « MOTOS 2024 »
DU CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS**
Annexe obligatoire à toute convention de mise à disposition des installations du circuit

X. CHAMPS D'APPLICATION

1.1. Le présent règlement d'ordre intérieur, lequel s'inscrit dans le cadre de l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps, a pour objet de :

- 5° fixer les dates et les heures de mise à disposition du circuit ;
- 6° fixer les limites maxima de bruit à ne pas dépasser par les motos utilisant le circuit de Spa-Francorchamps ;
- 7° définir la manière dont le respect de ces limites de bruit est assuré ;
- 8° déterminer les sanctions à appliquer en cas de non-respect.

1.2. Il s'applique à toute personne physique ou morale ayant obtenu l'autorisation d'utiliser les installations du circuit, du fait de cette seule utilisation.

1.3. Il peut être modifié, sans préjudice des législations et réglementations en vigueur et des dispositions du permis unique, exigé en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

XI. DEFINITIONS

Au sens du présent règlement, on entend par :

$L_{A,eq,part,1h}$: le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit particulier lié au circuit, en décibels, déterminé pour un intervalle de temps de une heure.
Les corrections pour bruit à caractère tonal ou impulsif ne s'appliquent pas aux niveaux mesurés dans le cadre des présentes conditions particulières.

$L_{den}(1an)$: Indicateur de bruit jour-soir-nuit (une année) tel que défini à l'annexe 1 de la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

$L_{A,max}(15m)$: Niveau sonore maximum individuel des véhicules, en circulation sur la piste, mesuré à 15 mètres de l'axe de la piste. Les mesures sont effectuées en $L_{Aeq,1s}$.

- **Compétition nationale ou internationale** : course de compétition moto figurant aux calendriers officiels, de l'ASN, de la FIM ou de la FMB ;
- **Épreuve** : Course, y compris une succession d'essais qualificatifs et d'entraînements se déroulant pendant trois jours consécutifs maximum, soit les jeudi, vendredi et samedi ou les vendredi, samedi et dimanche, à l'exception d'une épreuve annuelle se déroulant sur quatre jours ;
- **Incentive** : activités non visées aux 1^{er} et 2^{ème} tirets, se déroulant journallement ou plusieurs jours consécutifs.

FIM : Fédération internationale de motocyclisme.

ASN : Autorité Sportive Nationale.

La Direction : la Direction du circuit de Spa-Francorchamps ou son délégué.

L'Organisateur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe.

Le promoteur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe ou indirecte.

XII. HORAIRES ET LIMITATIONS D'EXPLOITATION

3.1. L'exploitation du circuit est autorisée du 16 mars au 14 novembre dans le respect des autorisations obtenues.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, aucune activité n'est organisée pendant deux week-ends.

Aucune activité de sports moteurs n'est autorisée pendant les deux semaines qui précèdent l'épreuve annuelle de Formule 1 et jusqu'au week-end suivant inclus.

Par dérogation à ce qui précède, si le Grand Prix de Formule 1 devait être organisé en dehors de la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre, un seul week-end de cette période serait exempt de toute activité.

3.2. Les épreuves sont limitées à :

- 19 journées par an pour la catégorie A_E ;
- 36 journées par an pour la catégorie B_E ;
- 15 journées par an pour la catégorie C_E.

3.3. Lorsqu'une activité de catégorie A_E, B_E, A_I ou B_I se déroule sur au moins trois jours consécutifs, la journée d'activité suivante est une journée d'incentive C_I.

3.4. Les incentives des catégories A_I et B_I sont limitées à 30 journées par an dont, au maximum, 15 journées pour la catégorie A_I.

3.5. Les activités respectent l'horaire suivant :

Cat.	Horaire d'exploitation	
	Jours ouvrables	WE et jours fériés
Compétition nationale ou internationale de catégories A_E, B_E et C_E	09h00 – 18h00	09h00 – 18h00
Autres épreuves A_E, B_E et C_E / Incentive A_I et B_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00
Incentive C_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 20h00	09h00 – 12h00 et 13h00 – 19h00

Par activités, on entend le début de l'épreuve ou de l'incentive, en ce compris les essais libres ou officiels ainsi que les « tours de chauffe ».

Par dérogation à l'horaire précité, le passage de bus touristiques et de parades de véhicules immatriculés et homologués pour la circulation routière, et circulant à faible allure derrière une voiture de sécurité (safety car) peut être autorisé par le Circuit à son entière discrétion, lors de journées de type **A**, **B** et **C** entre 12h00 et 13h00 (les conditions « *bruit* » de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatifs au permis d'environnement sont d'application durant cette période).

3.6. Une demande de dérogation aux horaires des épreuves définis au point 3.5 peut être sollicitée auprès de la Direction en même temps que la demande d'utilisation du circuit. Elle doit être dûment motivée et mentionner, notamment et expressément, de quel type de véhicule et de quel niveau sonore il s'agit.

A sa libre appréciation et aux conditions qu'elle détermine, la Direction accorde ou refuse la demande de dérogation, en tenant compte du fait que seules 10 épreuves par an peuvent être organisées en dehors de l'horaire d'exploitation défini au point 3.5., dont 5 épreuves jusqu'à maximum 22h00. Aucune épreuve ne peut se prolonger au-delà de 18h00 le dimanche.

En tout état de cause, la dérogation porte sur une seule course de l'épreuve et est valable uniquement pour la course qui en fait l'objet, ainsi que pour les essais libres et qualificatifs de cette course uniquement.

XIII. LIMITATION DES NUISANCES SONORES

Les épreuves et les incentives sont réparties chacune en trois catégories définies en fonction du $L_{A,max}(15m)$ des véhicules en circulation :

4.1. Epreuves :

- Catégorie A_E : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 118 dB(A).
- Catégorie B_E : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 107 dB(A) et inférieur ou égal à 118 dB(A).
- Catégorie C_E : exclusivement des motos dont $L_{A,max}(15m)$ est inférieur ou égal à 107 dB(A).

Sans préjudice de ce qui précède, les organisateurs d'épreuves et les promoteurs des séries qui y participent doivent garantir, en matière de niveau sonore, l'application du règlement technique des séries qu'ils alignent.

4.2. Incentives :

- Catégorie A_I : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 110 dB(A).
- Catégorie B_I : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 100 dB(A) et inférieur ou égal à 104 dB(A).
- Catégorie C_I : exclusivement des motos dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 100 dB(A).
- Catégorie After six : exclusivement des motos dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 92 dB(A)

XIV. CONTRÔLES

Le respect des limites de bruit définies au point IV est assuré selon les modalités suivantes :

5.1 Les personnes désignées pour effectuer les contrôles (en statique et en dynamique):

a) Pour les épreuves :

- Les Responsables techniques désignés par l'Autorité sportive ;
- Le(s) Directeur(s) de course, désignés par l'Organisateur de l'épreuve.

b) Pour les Incentives :

- Les personnes désignées par l'Organisateur ;
- Le Staff 'Sécurité' du circuit ou toute personne désignée par la direction du Circuit.

5.2. Quand les contrôles ont-ils lieu :

a) Pour les épreuves

- Au moment du contrôle technique de la moto (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par la moto pendant les essais libres, les essais officiels et les courses (contrôle en dynamique).

b) Pour les Incentives :

- Avant la montée de la moto sur la piste du circuit (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par la moto (contrôle en dynamique).

5.3. Comment les contrôles sont-ils réalisés :

Le relevé des mesures des niveaux sonores induits par les motos a lieu dans les conditions suivantes :

- La chaîne de mesures sonométriques répond aux exigences fixées par les normes CEI651 et CEI804 pour les appareils de classe I.
- La chaîne de mesure est calibrée à échéance régulière au moyen d'un calibre certifié, les écarts devant toujours rester inférieurs à 0,5 dB.
- La mesure de bruit est obligatoirement effectuée à l'extérieur des véhicules automoteurs.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode statique c'est-à-dire avant la montée du véhicule automoteur ou de la moto sur la piste du circuit, elle est réalisée conformément à la norme ISO 5130. Le microphone est obligatoirement placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45°, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé. Il est obligatoirement équipé de sa bonnette anti-intempéries de classe I.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode dynamique c'est-à-dire en bord de la piste du circuit pendant le passage des motos, elle est réalisée selon les modalités fixées par le permis unique du 4 octobre 2011.

Lors des Incentives, un numéro est obligatoirement apposé par les soins du promoteur sur le carénage ou le réservoir de la moto du côté droit (15 cm x 7 cm par chiffre).

XV. AVERTISSEMENT ET EXCLUSION

6.1. Les épreuves :

6.1.1 Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.a), les Responsables visés au point 5.1.a) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), ne sont pas respectés, ils interdisent l'accès à la piste à la moto.

La moto est autorisée à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, la moto ne peut prendre définitivement part à l'épreuve.

6.1.2. Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.a), la moto ne respecte pas, à trois reprises consécutives, les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), le(s) Directeur(s) de course visé(s) au point 5.1.a) exclu(en)t des essais libres, officiels ou de la course la moto en infraction. Il en est fait mention dans le registre d'épreuve tel que visé au point 8.2, tenu par l'Organisateur et remis à la Direction directement après l'épreuve.

6.2. Les Incentives :

6.2.1. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. ne sont pas respectés, elles interdisent l'accès à la piste à la moto.

La moto est autorisée à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, la moto ne peut prendre définitivement part à l'incentive.

6.2.2. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. sont respectés, elles apposent sur la moto un autocollant spécifique permettant d'identifier les motos ayant passé avec succès le contrôle.

6.2.3 Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.b), réalisé pendant des incentives de catégorie B_i ou C_i, les personnes visées au point 5.1.b) constatent un dépassement des niveaux sonores maximum de bruit visés au point 4.2., ils arrêtent la moto et font procéder à un contrôle en statique

Si la moto respecte la norme lors du contrôle en statique, il est autorisé à reprendre la piste. Toutefois, au cas où il est constaté que la moto dépasse à reprises, les seuils supérieurs de l'indicateur de bruit de la catégorie concernée lors du contrôle en dynamique, un avertissement est adressé au pilote concerné. La moto sera exclue durant la demi-journée en cours. Les avertissements et les exclusions sont intégrés dans le registre visé au point 8.1

6.2.4 Une procédure spécifique est d'application (**convention d'organisation** article 4.2.1.2)

Objectifs :

- Identifier rapidement les auteurs d'éventuelles infractions
- Diminuer les dépassements sonors aux sonomètres « piste »

1) Contrôle statique dans les paddocks : 2 personnes : missions :

1. Lecture du sonomètre
2. Lecture du compte-tours
3. Vérification présence db killer si pot pas d'origine

2) Contrôle dynamique au race control : 1 personne : missions :

- 1) Vérifier les valeurs officielles à l'écran
- 2) Vérifier la présence des numéros à la bonne place
- 3) Communiquer les infractions et donner les instructions pour l'arrêt du contrevenant
- 4) Tenir à jour le registre

5) Sortie Pitlane : 2 personnes : missions :

1. Entonnoir pour espacer les départs, éviter l'effet grappe les premiers tours
2. Contrôle de l'apposition des numéros sur la moto : Dimension et emplacement
3. Contrôle de l'apposition du sticker DB
4. Contrôle de l'apposition du sticker briefing sur le casque
5. Contrôle du nombre de motos en piste

6) Poste commissaire nr. 2 : 1 personne : mission :

1. Arrêter le motard contrevenant

7) Divers

1. Briefing obligatoire et apposition d'un sticker sur le casque
2. Non arrêt immédiat du motard au Drapeau noir → ROUGE PARTOUT
3. Un drapeau noir : exclusion pour la demi-journée

XVI. PENALITES FINANCIERES

7.1. Les épreuves :

7.1.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des épreuves définis au point 3.5. ou la dérogation visée au point 3.6., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

Le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier à dater de la notification visée ci avant.

Le non-paiement dans le délai entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

7.1.2. En cas d'infraction dûment constatée par le Circuit, par rapport au niveau sonore maximum du règlement technique d'une série et lorsqu'après trois avertissements, l'organisateur / le promoteur n'aura pas pris les mesures nécessaires pour faire arrêter les contrevenants, le Circuit retiendra sur la caution (montant : 5.000 €), un montant de 250 € htva/voiture en dépassement, par session d'entraînement, d'essai ou de course, sans préjudice pour le Circuit d'exclure la moto contrevenante.

7.2. Les Incentives :

7.2.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des incentives définies au point 3.5., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

7.2.2. Dans les trente jours calendrier de la fin de l'incentive, la Direction communique à l'Organisateur, par lettre recommandée, une copie du registre visé au point 8.1. reprenant la date, l'heure, les circonstances et les niveaux de bruit dépassés qui ont justifié une exclusion de la moto en même temps qu'une invitation à acquitter le montant de la pénalité financière.

Le montant de la pénalité financière est fixé comme suit :

3. le dépassement entraîne le passage de la journée de la catégorie C en catégorie B ou de la catégorie B en catégorie A : différence au tarif entre ces catégories ;
4. le dépassement entraîne le passage de la catégorie C en catégorie A : différence au tarif entre ces catégories.

La pénalité est appliquée, pour les incentives, lorsque 10 exclusions sur la journée ont été consignées au registre visé au point 8.2.

7.2.3. Le paiement des montants précités doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier.

Le non-paiement dans le délai précité entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

XVII. REGISTRE

8.1. Les épreuves

8.1.1. Un registre d'épreuve dont le modèle figure en annexe 1 du présent règlement, est tenu par chaque Organisateur d'épreuve sportive. Il est remis à la Direction dès la fin de l'épreuve.

8.1.2. Ce document doit comprendre :

- la date,
- le type d'épreuves,
- le nom et les coordonnées de l'Organisateur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué,
- le nom du pilote,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

8.2. Les Incentives

8.2.1. Il est tenu dans les locaux du « Race Control » du Circuit, un registre dont le modèle figure en annexe 2 du présent règlement, dans lequel sont consignés, pour chaque incentive, chaque avertissement et chaque exclusion visés au VI.

8.2.2. Ce registre comprend :

- la date,
- le type de l'incentive,
- le nom et les coordonnées du promoteur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué lequel doit être indiqué sur le carénage ou le réservoir de la moto (15 cm x 7 cm par chiffre),
- le nom du pilote,
- chaque dépassement des niveaux sonores autorisés en dynamique ayant été constaté sur la journée,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

Ce registre est obligatoirement et exclusivement complété par le Staff sécurité du Circuit ou par toute autre personne désignée par lui.

XVIII. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. La Société du Circuit de Spa-Francorchamps souhaite rencontrer la demande du voisinage de voir les nuisances sonores se réduire et en tout état de cause d'atteindre pour les incentives de catégories C₁, un niveau continu équivalent pondéré A du bruit particulier du circuit, sur toute une période d'une heure (heure glissante) $L_{A,eq,part,1h}$, inférieur ou égal à **54 dB(A)** aux points de mesures fixés par le permis unique du 4 octobre 2011 en son article 5. En collaboration avec les Fédérations internationales et les Autorités sportives nationales ainsi que celle des Organisateur, l'objectif est de tendre vers une réduction progressive du bruit à l'émission des différentes séries se produisant dans le cadre des épreuves.

Dans cette optique, les Organisateur d'épreuves présenteront à la Direction, leur projet de timing des essais et des courses un mois au minimum avant la manifestation. Ils veillent à répartir harmonieusement les séries en fonction de leur niveau sonore et évitent de placer la série la plus bruyante à 9 h 00 du matin.

En même temps que le projet de timing, ils fournissent, pour chaque série composant le timing de la manifestation, l'attestation dont le modèle figure en annexe 3 du présent règlement et faisant partie intégrante de ce dernier (le niveau sonore y repris ne pouvant, en aucun cas, dépasser celui du règlement technique correspondant à la série concernée).

L'attestation est signée par l'Organisateur lui-même s'il organise la série ou par l'Organisateur et le promoteur si la série est organisée par un tiers promoteur.

9.2. La Direction se réserve le droit d'arrêter tout entraînement, essai, course, ou incentives au cours desquels, les véhicules dépassent le niveau sonore fixé contractuellement

9.3. Sans préjudice des réglementations communales en la matière, le tir de feux d'artifice et l'organisation de concerts en plein air doivent faire l'objet d'une autorisation de la Direction du circuit. Ils sont interdits en dehors des compétitions nationales ou internationales et au-delà de 23h00.

9.4. Par rapport à la prévention des pollutions dues aux écoulements d'huile, graisse et autres produits polluants sur le tarmac des paddocks, un état des lieux de ceux-ci sera effectué avant et après chaque manifestation. Chaque pollution de sol constatée de manière irréfutable (photo à l'appui), sera consignée dans l'état des lieux de sortie et fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de **5€ HTVA par dm²** de pollution constatée. Cela est valable également pour les camions, camionnettes, véhicules d'assistance. Au cas où le promoteur autorise ses participants à s'installer ailleurs que dans les stands notamment pour y travailler sur les véhicules, **il doit imposer l'utilisation de couvertures ad hoc à placer en dessus desdits véhicules afin d'éviter toute souillure d'essence ou d'huiles sur le sol.**

Annexe 1 : modèle registre d'épreuve

Annexe 2 : modèle registre d'incentive

Annexe 3 : modèle attestation dB

ATTESTATION

Dénomination de la série/ type de motos :

Durée de roulage d'essais et de course prévue pour la série :

• L'organisateur :

.....
.....

(nom et adresse de l'Organisateur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

Et

• Le promoteur :

.....
.....

(Si l'Organisateur n'est pas le Promoteur, le nom et l'adresse du Promoteur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

D'une part, déclarent par la présente nous engager, lors de la manifestation du .../.../..., à respecter scrupuleusement, pour la série/type de motos précité, le niveau sonore maximum de bruit (choisir a/ ou b/ ci-après, puis indiquer le niveau maximum de dB)

a/ mesuré en dynamique à 15 mètres de la ligne médiane de la piste dedB

Ou

b/ mesuré au pot d'échappement en statique³, dedB ;

.....
.....
.....
.....

D'autre part, ils autorisent la Direction du Circuit de Spa-Francorchamps ou toute autre personne désignée par elle, à exclure de la manifestation, tout véhicule ne respectant pas ce niveau sonore ⁴.

Fait à, le

Signature de l'Organisateur et du Promoteur précédée de la mention « *Lu et approuvé* ».

³ Si le niveau sonore est pris au pot d'échappement, le microphone est placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45 °, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé.
⁴ Si le Promoteur n'est pas l'Organisateur, il appartient à l'Organisateur de faire respecter le niveau sonore et en cas de non-respect, d'exclure le véhicule ou la moto. La Direction du Circuit ne procède à cette exclusion que si l'Organisateur reste en défaut de la faire.

Annexe 4

Contrôle du respect des valeurs limites des véhicules en mouvement mesurés à 15 mètres de l'axe de la piste aux lieux-dits « STAND », résultats des mesures aux stations permanentes de « MEIZ » et « PIERRIS »

Les contrôles sonores prévus aux articles 5 et 12 du chapitre consacré à l'environnement sonore dans le permis unique et les décisions sur recours en vigueur ont été effectués toute l'année 2024.

Ces mesures ont été communiquées au fur et à mesure sur le site www.francorchamps-acoustique.be.

Ci-après, le rapport du dB Manager sur les anomalies constatées dans les mesures publiées sur le site Francorchamps Acoustique et les explications justifiant les valeurs hors norme.

Rapport sur les anomalies théoriques relevées parmi les mesures sonores enregistrées aux sonomètres STAND, PIERRIS, MEIZ et publiées sur le site www.francorchamps-acoustique.be

Pour donner suite à la demande de Madame Petitjean lors des réunions du Comité d'accompagnement du Circuit de Spa-Francorchamps, voici les relevés, les observations, les justifications et les explications des dépassements dB répertoriés sur le site [francorchamps-acoustique.be](http://www.francorchamps-acoustique.be) en 2024.

Sur 17.568 mesures, 631 mesures sont en dépassements soit 3.6 %

On entend par dépassements : plus de 53 dB aux deux sonomètres riverains appelés MEIZ et PIERRIS, pour les incentives de catégorie C, plus de 103 dB pour les journées incentive voitures en catégorie C, plus de 101 dB pour les journées incentive motos en catégorie C, plus de 107 dB pour les journées incentive en catégorie B enregistrés au sonomètre du circuit appelé STAND, plus de 96 dB pour les fins de journées incentive en catégorie C de 18H à 20H (After Six). Pour 2024, les mesures des journées Epreuves sont toutes aux normes dB à respecter sauf lors des 24H 2CV, 1 drapeau noir noté au Registre Epreuve, lors du SUPERSPA, 1 drapeau noir noté au Registre Epreuve.

Les 631 mesures en dépassements ont été divisées en trois catégories ci-annexées :

1. Les mesures en dépassements dB au circuit et en dépassements dB chez les riverains lors d'une même journée : Sur 446 mesures en dépassements cumulées riverains et circuit, 199 mesures sont en dépassements circuit et riverains dans la même tranche horaire mais les explications et justifications démontrent qu'il n'y pas cause à effet entre le circuit et les riverains. 90 mesures sont en dépassements riverains alors que le circuit est aux normes dB autorisées. Le solde concerne les mesures en dépassements dB au circuit sans dépassement dB chez les riverains, elles sont justifiées et en application avec le R.O.I.
2. Les mesures en dépassements dB au circuit sans dépassement dB chez les riverains : 105 mesures circuit en dépassement, elles sont toutes justifiées, en ordre de l'application du R.O.I. et sans aucune incidence néfaste sur les riverains.
3. Les mesures en dépassements dB chez les riverains sans dépassement dB au circuit sur la même journée : 80 mesures en dépassement chez les riverains alors que le circuit est bien aux normes dB autorisées.

Ci-annexés les trois séries avec explications, justifications et copies des mesures concernées via le site [francorchamps-acoustique.be](http://www.francorchamps-acoustique.be).

Thierry de Bonhome, dB Manager au Circuit de Spa-Francorchamps.

1. DEPASSEMENTS dB AU CIRCUIT AVEC DEPASSEMENTS dB CHEZ LES RIVERAINS

17/03 :

09H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 50.1 dB aux PIERRIS et 42.2 dB à MEIZ.

10H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 49.9 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ

13H = 104.1 dB max au STAND pour seulement 50.8 dB aux PIERRIS et 43.3 dB à MEIZ.

16H = 103.3 dB max. au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ.

17H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 52.6 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ.

SKYLIMIT : Un seul Drapeau noir noté au registre de ce 17 mars, à 10H à la Porsche Belcar numéro 81. Pour les tranches 9H, 13H, 16H et 17H Il s'agit de cumuls à la suite du trafic en piste. Pour le dépassement dB aux PIERRIS à 16H, ce n'est pas le fruit du circuit vu la différence avec MEIZ, on peut attribuer le bruit aux PIERRIS comme étant une source sonore locale.

20/03 :

09H = 105.7 dB max au STAND et 55.6 dB aux PIERRIS pour seulement 46.6 dB à MEIZ.

10H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 49.5 dB aux PIERRIS et 45.3 dB à MEIZ.

11H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB max aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ.

KATEYAMA : Aucun dépassement dB noté au Registre ce 20 mars, les dépassements dB enregistrés au STAND sont le fruit de coups de shifters des Formules 3 (photos à l'appui). Tranche 9H : les dépassements dB aux PIERRIS ne sont pas imputables au Circuit, vu les 9 dB de moins à MEIZ

21/03 :

13H = 103.7 dB max au STAND et 54.6 dB à MEIZ pour seulement 46.4 dB aux PIERRIS.

GP DAYS : Aucun drapeau noir/avertissement dB noté au Registre ce jour. Tranche 13H, c'est le fruit de cumuls, photos à l'appui.

22/03 :

10H = 104.1 dB max au STAND pour seulement 46.9 dB aux PIERRIS et 48.7 dB à MEIZ

11H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB à MEIZ et 45.5 dB aux PIERRIS

15H = 103.6 dB max au STAND et 53.1 dB à MEIZ pour seulement 44.5 dB aux PIERRIS

16H = 53.8 dB à MEIZ pour seulement 101.3 dB max au STAND et 45.6 dB aux PIERRIS

17H = 104.3 dB max au STAND et 54.7 dB à MEIZ pour seulement 47.1 dB aux PIERRIS

CIRCUIT DAYS : Les dépassements dB des tranches 11H et 17H au STAND sont le résultat de cumuls et shifters. Pour le dépassement dB à MEIZ à 15H, 16H et 17H, il ne s'agit pas nécessairement du circuit vu l'écart avec l'autre sonomètre riverain et l'absence de dépassement dB max au STAND à 16H. Il y a bien un drapeau noir à 10H27 pour la Nissan GTR numéro 59 et un autre drapeau noir à 15H58 pour la Lotus numéro 258.

23/03 :

05H = 53.1 dB aux PIERRIS pour seulement 52.1 dB max au STAND et 40 dB à MEIZ

11H = 53.3 dB à MEIZ pour seulement 100.2 dB max au STAND et 50.1 dB aux PIERRIS

13H = 103.4 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 48.7 dB à MEIZ

14H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 49.9 dB à MEIZ et 46.9 dB aux PIERRIS

CIRCUIT DAYS : Tranche 13H, drapeau noir à la Ferrari numéro 304 à 13H40. Pour la tranche 14H, drapeau noir à la BMW numéro 386 à 14H22. Les dépassements dB aux PIERRIS à 5H et 13H ainsi qu'à MEIZ à 11H ne sont pas imputables au Circuit.

24/03 :

11H = 104 dB max au STAND et 57.1 dB à MEIZ pour seulement 52.6 dB aux PIERRIS
12H = 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 76.5 dB max au STAND et 47.2 dB à MEIZ
13H = 56.4 dB à MEIZ pour seulement 102.5 dB max au STAND et 50.2 dB aux PIERRIS
14H = 54.9 dB à MEIZ pour seulement 100.5 dB max au STAND et 49.3 dB aux PIERRIS
15H = 55.9 dB à MEIZ pour seulement 102.3 dB max au STAND et 48.5 dB aux PIERRIS
16H = 53.2 dB à MEIZ pour seulement 99.1 dB max au STAND et 46.2 dB aux PIERRIS
ROADBOOK : Tranche 11H, drapeau noir à 11H50 pour la Porsche numéro 72. Pour les tranches 12H, 13H, 14H, 15H et 16H les dépassements dB aux PIERRIS et à MEIZ à 13H et 14H sont des nuisances sonores locales non imputables au circuit.

29/03 :

10H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB aux PIERRIS et 48 dB à MEIZ
12H = 105.2 dB max au STAND pour seulement 45.2 dB aux PIERRIS et 47.1 dB à MEIZ
13H = 105.2 dB max au STAND pour seulement 50.3 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ
15H = 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 100 dB max au STAND et 46.3 dB à MEIZ
16H = 54.7 dB aux PIERRIS pour seulement 100.5 dB max au STAND et 46 dB à MEIZ
16H = 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 101.2 dB max au STAND et 46.2 dB à MEIZ
JOSE CLOSE : Un seul Drapeau noir noté au Registre, à 13H10 pour la Porsche numéro 610. Pour la tranche 10H, il s'agit de cumuls à la suite du trafic sans incidence pour les riverains. Pour PIERRIS on constate une constante de 53 à 55 dB même lorsqu'il n'y a pas de dépassements dB au circuit, il s'agit donc de bruit ambiant aux PIERRIS et non imputable au circuit. Le dépassement dB de 105.2 dB max au circuit dans la tranche 12H est inexplicable, d'autant qu'on est à des normes dB relativement basses chez les riverains et qu'au rapport dB de Thierry de Bonhome, tout était respecté pour la pause de midi, on avait même droit à la visite de membres de la FIA avant midi dans le race control, membres de la FIA accompagnés de Madame Elisabeth Guillaume et de Monsieur Olivier Schmetz.

08/04 :

10H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 51.4 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ
11H = 103.6 dB max au STAND et 54.7 dB aux PIERRIS pour seulement 44.8 dB à MEIZ
16H = 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 100.7 dB max au STAND et 46 dB à MEIZ
17H = 107.4 dB max au STAND et 53.8 dB aux PIERRIS pour seulement 47.4 dB à MEIZ
18H = 100.6 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB aux PIERRIS et 44.8 dB à MEIZ
JAVELIN et AFTER SIX MARC DUEZ : Pour la tranche 10H, il s'agit des coups de shifters d'une Porsche, la numéro 001, elle sera finalement arrêtée sous drapeau noir à 11H20 paracerque ' elle continue de donner des coups de shifters jusqu'à 106 dB dyn. Pour la tranche 17H, il s'agit d'un également d'un coup de shifter avec cumul à 17H24 (photo à l'appui). AFTER SIX MARC DUEZ : Tranche 18H : D'entée ROUGE PARTOUT à 18H10 trop de voitures en piste (58) et autres soucis. Ensuite 6 Drapeaux noirs dont 1 EXCLUSION et 1 ROUGE PARTOUT notés au Registre. 18H25, drapeau noir à la Porsche numéro 107, 18H26 drapeau noir à la Porsche numéro 77, 18H28 ROUGE PARTOUT 44 voitures en piste, 18H38 drapeau noir à la Porsche numéro 64, 18H43 drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 77, 18H47 drapeau noir à la Porsche numéro 82, 18H55 drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 82 mais le tout sans incidence sur les riverains.

09/04 :

11H = 54.1 dB aux PIERRIS et 54.1 dB à MEIZ pour seulement 102.8 dB max au STAND
12H = 53.8 dB à MEIZ pour seulement 73 dB max au STAND dB et 49.3 dB aux PIERRIS
14H = 104.1 dB max au STAND pour seulement 52.9 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ
18H = 98.9 dB max au STAND pour seulement 49.8 dB aux PIERRIS et 50.9 dB à MEIZ
19H = 100.1 dB max au STAND pour seulement 46.6 dB aux PIERRIS et 47.6 dB à MEIZ

JAVELIN et AFTER SIX REV TEAM : Tranches 11H et 12H, il y a bien des dépassements aux PIERRIS et à MEIZ mais non imputables au circuit puisque 102.8 dB max au STAND. Tranche 14H, Les dépassements dB au STAND sont le fruit de cumuls et shifters à la suite du trafic en piste, sans incidence néfaste sur les riverains. AFTER SIX REV TEAM : Onze Drapeaux noirs dont quatre EXCLUSIONS notés au Registre. Tranche 18H, drapeau noir à la Porsche 18, drapeau noir à la BMW 28, drapeau noir à la BMW 29, drapeau noir à l'Alfa 11, drapeau noir à la BMW 46, drapeau noir à la BMW 27. Tranche 19H, EXCLUSION de la BMW 28, EXCLUSION de l'Alfa 11, EXCLUSION de la BMW 27, drapeau noir à la BMW brune sans numéro et EXCLUSION de la BMW 29.

18/04 :

09H = 106.4 dB max au STAND et 58 dB à MEIZ pour seulement 50.3 dB aux PIERRIS
10H = 105.4 dB max au STAND et 56.3 dB à MEIZ pour seulement 51.3 dB aux PIERRIS
13H = 104.7 dB max au STAND et 54.8 dB à MEIZ pour seulement 51.5 dB aux PIERRIS
14H = 103.8 dB max au STAND pour seulement 50.3 dB à MEIZ et 0 dB aux PIERRIS (en panne)

15H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 50.3 dB à MEIZ et 0 dB aux PIERRIS
CREVENTIC : On a aucun dépassement dB noté au Registre. Il s'agit d'une journée d'essais libres pour les participants Formules 3 du week-end, le problème de ces F3 est que le moteur est OK au niveau du bruit d'échappement mais que les pics enregistrés au sonomètre STAND sont le fruit de coups de shifters lors du changement de vitesses : explosions au pot. Idem que les 19 et 20 mars 2024 lors des journées KATEYAMA.

22/04 :

17H = 53.8 dB à MEIZ pour seulement 98.1 dB max au STAND et 45 dB aux PIERRIS
18H = 96.4 dB max au STAND pour seulement 45.1 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ
19H = 96.6 dB max au STAND pour seulement 41.6 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ
AFTER SIX CURBSTONE : Tranche 18H, drapeau noir à 18H27 à la BMW 10, drapeau noir à 18H40 à la Porsche 1, EXCLUSION à 18H47 de la BMW 10. Tranche 19H, drapeau noir à 19H19 à la Porsche 4, drapeau noir à 19H24 à la Porsche 9 et EXCLUSION à 19H53 de la Porsche numéro 4.

23/04 :

09H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 44.5 dB à MEIZ et 46.6 dB aux PIERRIS
10H = 106.1 dB max au STAND pour seulement 44.8 dB aux PIERRIS et 49.3 dB à MEIZ
13H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 46.2 dB aux PIERRIS et 50.2 dB à MEIZ
14H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 44.5 dB aux PIERRIS et 52.8 dB à MEIZ
16H = 103.6 dB max au STAND et 53.4 dB à MEIZ pour seulement 44.1 dB aux PIERRIS
17H = 103.3 dB max au STAND et 56.4 dB à MEIZ pour seulement 42.1 dB aux PIERRIS
18H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 45.8 dB à MEIZ et 43.8 dB aux PIERRIS
19H = 96.4 dB max au STAND pour seulement 44.9 dB à MEIZ et 39.1 dB aux PIERRIS
CURBSTONE et AFTER SIX CURBSTONE : DIX-HUIT DRAPEAUX NOIRS dont DEUX EXCLUSIONS et UN ROUGE PARTOUT notés au Registre de ce jour pour l'incentive Curbstone. Tranche 9H, drapeau noir à la Lambo numéro 94 à 9H29. Tranche 10H, drapeau noir à 10h36 à la Porsche 169, drapeau noir à 10H39 à la Porsche 129, drapeau noir à 10H40 à la Lambo 94, drapeau noir à 10H41 à la Porsche 130, drapeau noir à 10H41 à la Porsche 132, drapeau noir à 10H44 à la Porsche 10, drapeau noir à 10H45 à la Porsche 169, drapeau noir à 10H46 à la Porsche 81. ROUGE PARTOUT à 10H46, trop de drapeaux noirs. Drapeau noir à 10H53 à la Porsche verte, drapeau noir à 10H58 à la Porsche 7, drapeau noir à 10H59 à la Mac Laren 146 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de la Mac Laren numéro 146. Tranche 13H : Drapeau noir et EXCLUSION à 13H10 de la Lambo 94, drapeau noir à 13H12 à l'Audi R8 numéro 95, drapeau noir à 13H15 à la Porsche 132, drapeau noir à 13H16 à la Porsche 129, drapeau noir à 13H20 à la Porsche 128, drapeau noir et EXCLUSION à 13H30 de l'Audi R8 numéro 95 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de l'Audi 95. Tranches 14H, 16H et 17H : les dépassements dB sont le fruit de cumuls.

AFTER SIX CURBSTONE : drapeau noir à 18H12 à la Porsche numéro 10, drapeau noir à 18H37 à la Porsche numéro 3, drapeau noir à 18H40 à la Porsche numéro 4. Tranche 19H, il s'agit de cumuls sans incidence négative envers les riverains.

29/04 :

09H = 103.1 dB max au STAND et 54.2 dB aux PIERRIS pour seulement 46.2 dB à MEIZ

10H = 103.6 dB max au STAND et 55.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46.5 dB à MEIZ

11H = 104.5 dB max au STAND et 56.4 dB aux PIERRIS pour seulement 46.3 dB à MEIZ

13H = 107.9 dB max au STAND et 56.4 dB aux PIERRIS pour seulement 45.8 dB à MEIZ

14H = 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 102.4 dB max au STAND et 46 dB à MEIZ

15H = 103.7 dB max au STAND et 55.3 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ

16H = 55.8 dB aux PIERRIS pour seulement 102.9 dB max au STAND et 46.1 dB à MEIZ

17H = 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 102.6 dB max au STAND et 45 dB à MEIZ

18H = 98.9 dB max au STAND et 54.2 dB aux PIERRIS pour seulement 45.5 dB à MEIZ

19H = 96 dB max au STAND pour seulement 51.7 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ

R.M.A. et AFTER SIX JOSE CLOSE : NEUF DEPASSEMENTS-AVERTISSEMENTS dB en dynamique dont UNE EXCLUSION notés ce jour au REGISTRE. Tranche 9H, drapeau noir à la Caterham numéro 80 à 9H33. Tranche 10H, drapeau noir à la Porsche 16 à 10H41, drapeau noir à la Porsche 41 à 10H52. Tranche 11H, drapeau noir à l'Audi R8 numéro 73 à 11H01, drapeau noir à la Lambo 84 à 11H06, drapeau noir à la Lotus 171 à 11H10, drapeau noir à la Mac Laren 195 à 11H44. Tranche 13H, drapeau noir et EXCLUSION de la Lambo 84 à 13H20 et drapeau noir à la Porsche 91 à 13H20. Tranche 15H, il s'agit d'effets cumuls. Les dépassements dB aux PIERRIS sont constants durant toute la journée même si le circuit est dans les normes correctes (14H, 16H, 17H) on peut donc dire qu'il s'agit de bruit ambiant d'autant que MEIZ affiche jusqu'à 11 dB de moins. AFTER SIX JOSE CLOSE : Tranche 18H, drapeau noir à 18H11 à la BMW 429, drapeau noir à 18H16 à la Porsche 111, drapeau noir à 18H41 à la Lotus 123, drapeau noir à 18H46 à la Porsche 106, drapeau noir à 18H57 à la Porsche 124. Tranche 19H, EXCLUSION à 19h50 de la BMW numéro 429.

30/04 :

10H = 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 101.3 dB max au STAND et 0 dB à MEIZ (en panne)

11H = 58.6 dB aux PIERRIS pour seulement 103 dB max au STAND et 0 dB à MEIZ

13H = 53.6 dB aux PIERRIS pour seulement 101.3 dB max au STAND et 0 dB à MEIZ

14H = 103.7 dB max au STAND et 53.2 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

16H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

R.M.A. : Pour le bruit aux PIERRIS, manifestement pas le circuit en cause. Au Registre, il y a bien un drapeau noir à 16H52 pour la BMW numéro 115.

01/05 :

15H = 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 101.6 dB max au STAND et 46.8 à MEIZ

16H = 54.9 dB aux PIERRIS pour seulement 102.7 dB max au STAND et 47.1 dB à MEIZ

17H = 103.4 dB max au STAND et 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 46.3 dB à MEIZ

R.S.R. : Pour la tranche 17H le bruit aux PIERRIS n'est pas imputable au circuit et semble être la continuité d'un bruit ambiant depuis 15H. Les 103.4 dB au STAND sont le fruit de cumuls.

02/05 :

09H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 46.4 dB à MEIZ et 46.1 dB aux PIERRIS

10H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 46.2 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ

11H = 104.5 dB max au STAND et 49.3 dB à MEIZ pour seulement 46.6 dB aux PIERRIS

13H = 104.9 dB max au STAND et 58 dB à MEIZ pour seulement 45.6 dB aux PIERRIS

14H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 52.7 dB à MEIZ et 45.5 dB aux PIERRIS

15H = 54 dB à MEIZ pour seulement 103 dB max au STAND et 45.9 dB aux PIERRIS

R.S.R. : Aucun dépassement-avertissement dB noté au Registre de ce 2 mai, il s'agit de cumuls et shifters. Concernant les dépassements à MEIZ, ils sont non imputables au circuit, il s'agit de bruit ambiant.

13/05 :

09H = 107.5 dB max au STAND pour seulement 52.1 dB aux PIERRIS et 45.1 dB à MEIZ
10H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 51.7 dB aux PIERRIS et 45.2 dB à MEIZ
13H = 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 101.7 dB max au STAND
14H = 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 102.2 dB max au STAND
15H = 53.4 dB aux PIERRIS pour seulement 102.2 dB max au STAND
16H = 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 98.9 dB max au STAND
19H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 51.7 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ
N.J.S. et AFTER SIX JOSE CLOSE : Les 4 TRANCHES HORAIRE en dépassements aux PIERRIS de toute la journée ne sont pas imputables au circuit. Tranche 9H, Drapeau noir à 9H58 à la Lambo GT OPEN numéro 226 sans incidence néfaste envers les riverains. Tranche 10H, Drapeau noir à 10H03 à la Porsche DTM numéro 22 également sans incidence néfaste envers les riverains. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 19H18 à la Chevron numéro 12, drapeau noir à 19H33 à la Porsche 148, drapeau noir à 19H33 à la Porsche 322, drapeau noir à 19H43 à la Porsche 306 et drapeau noir à 19H46 à la Porsche 327, le tout sans incidence sur les riverains.

14/05 :

11H = 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 99.7 dB max au STAND
12H = 58.7 dB aux PIERRIS pour seulement 78.6 dB max au STAND
13H = 55.3 dB aux PIERRIS pour seulement 98.8 dB max au STAND
18H = 97.8 dB max au STAND pour seulement 48.8 dB aux PIERRIS et 45.4 dB à MEIZ
19H = 96.2 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 45.3 dB à MEIZ
N.J.S. et AFTER SIX MARC DUEZ : Le bruit aux PIERRIS en journée n'est pas imputable au circuit. AFTER SIX MARC DUEZ : Drapeau noir à 18H13 à la VW Golf 255, drapeau noir à 18H26 à la Lotus 282, drapeau noir à 18H28 à la Porsche 250, drapeau noir à 18H31 à la Porsche 281, drapeau noir à 18H50 à la Porsche 323, drapeau noir à 19H47 à la Porsche 238.

20/05 :

08H = 57.7 dB aux PIERRIS pour seulement 76.8 dB max au STAND
09H = 105.2 dB max au STAND pour seulement 40.3 dB aux PIERRIS et 48 dB à MEIZ.
10H = 106.4 dB max au STAND pour seulement 44.7 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ (en panne)
11H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 45 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ
13H = 105.8 dB max au STAND pour seulement 47 dB aux PIERRIS et 52.8 à MEIZ
14H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 50.6 dB aux PIERRIS et 49.3 dB à MEIZ
15H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 47.1 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ
16H = 101.4 dB max au STAND pour seulement 49.3 dB aux PIERRIS et 50.1 dB à MEIZ
17H = 104 dB max au STAND pour seulement 47.8 dB aux PIERRIS et 49.6 dB à MEIZ
18H = 96.9 dB max au STAND pour seulement 46.3 dB aux PIERRIS et 45.6 dB à MEIZ

DG SPORT MOTOS et AFTER SIX CURBSTONE : Première remarque, le dépassement dB riverain aux PIERRIS à 8H n'est pas imputable au circuit. Deuxième remarque, de 9H à 20H, aucun dépassement dB chez les riverains. Pour les dépassements dB au STAND : drapeau noir à 9H10 à la moto numéro 321, drapeau noir à 9H25 à la moto 132, drapeau noir à 9H30 à la moto 256, drapeau noir à 9H45 à la moto 1 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de la moto numéro 1, drapeau noir à 10H30 à la moto 18, drapeau noir à 13H05 à la moto 115, drapeau noir à 13H10 à la moto 151, drapeau noir à 14H à la moto 268, drapeau noir à 16H30 à la moto 319, drapeau noir et EXCLUSION de la moto numéro 321, drapeau noir à 16H55 à la moto numéro 175. Pour le reste, par suite du trafic des 80 motos en piste en permanence, il y a de nombreux cumuls et coups de shifters. AFTER SIX CURBSTONE : Drapeau noir à 18H19 à la Ferrari 102, drapeau noir à 18H20 à l'Audi R8 numéro 26.

27/05 :

07H = 56.4 dB à MEIZ pour seulement 67.1 dB max au STAND

10H = 104 dB max au STAND pour seulement 0 dB aux PIERRIS (en panne) et 45.8 dB à MEIZ

11H = 103.2 dB au max STAND pour seulement 43.1 dB aux PIERRIS et 46 dB à MEIZ

19H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 42.9 dB aux PIERRIS et 45.4 dB à MEIZ

GOLDTRACK et AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 10H à la Porsche numéro 76, drapeau noir à 11H05 à la Nascar numéro 55. Pour le dépassement dB à MEIZ à 7H, c'est non imputable au circuit. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 19H01 à la Porsche 98, drapeau noir à 19H08 à la Porsche 54, drapeau noir à 19H39 à la Porsche rouge sans numéro, drapeau noir à 19H50 à la Toyota numéro 172. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

03/06 :

09H = 107.8 dB max au STAND pour seulement 46 dB aux PIERRIS et 49.4 dB à MEIZ.

10H = 105.6 dB max au STAND pour seulement 43.9 dB aux PIERRIS et 51.3 dB à MEIZ

11H = 102.5 dB max au STAND pour seulement 44.4 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ

13H = 105.1 dB max au STAND et 53.2 dB à MEIZ pour seulement 44.7 dB aux PIERRIS

14H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 48.3 dB aux PIERRIS et 52.1 dB à MEIZ

15H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 45.7 dB aux PIERRIS et 51.8 dB à MEIZ

16H = 102.8 dB max au STAND pour seulement 44 dB aux PIERRIS et 52.6 dB à MEIZ

17H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 41.8 dB aux PIERRIS et 50.6 dB à MEIZ

BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS et AFTER SIX CURBSTONE : Le dépassement dB à MEIZ à 13H n'est pas imputable au circuit, vu les autres mesures dB de la journée et surtout l'écart avec les dB des PIERRIS à la même tranche horaire. Malgré les mauvais chiffres dB mesurés au STAND, il faut avouer que les mesures dB chez les riverains sont restées bonnes. La mise en application stricte des procédures du Permis Unique ont permis de rester sans incidence néfaste envers les riverains. En ce qui concerne les dépassements dB au STAND, il s'agit d'une journée record : Au Registre Incentive, il y a 28 dépassements dB dont 12 EXCLUSIONS et 2 « ROUGE PARTOUT ». La plupart des participants à cette journée Incentive C Motos sont des participants aux 8 HEURES MOTOS inscrites en Epreuve de type B !!!

09/06 :

09H = 102 dB max au STAND pour seulement 41.4 dB aux PIERRIS et 47.1 dB à MEIZ

10H = 102.8 dB max au STAND pour seulement 42.4 dB aux PIERRIS et 49.1 dB à MEIZ

11H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 43.2 dB aux PIERRIS et 50.6 dB à MEIZ

13H = 102.5 dB max au STAND pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS et 50.2 dB à MEIZ

14H = 101.7 dB max au STAND et 53.8 dB à MEIZ pour seulement 45 dB aux PIERRIS

15H = 103.1 dB max au STAND et 53.5 dB à MEIZ pour seulement 46.5 dB aux PIERRIS

16H = 102 dB max au STAND pour seulement 48.4 dB aux PIERRIS et 52.8 dB à MEIZ

17H = 100.4 dB max au STAND et 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 52.1 dB à MEIZ

BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS : Tranche 9H, drapeau noir à 9H06 à la moto 28, drapeau noir à 9H08 à la moto 3. Tranche 10H, drapeau noir à 10H29 à la moto 71. Tranche 11H, drapeau noir à 11H07 à la moto 163, drapeau noir à 11H32 à la moto 42 et drapeau noir à 11H47 à la moto numéro 173. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains. Pour l'après-midi, il s'agit de cumuls et schifters. Les écarts entre MEIZ et PIERRIS sont élevés et à chaque fois un des deux sonomètres riverains indique des mesures sous les 53 dB donc en ordre avec le Permis Unique.

26/6 :

17H = 57.6 dB aux PIERRIS pour seulement 97.8 dB max au STAND et 52.6 dB à MEIZ
21H = 110.3 dB max au STAND et 55.5 dB aux PIERRIS pour seulement 43 dB à MEIZ
S.R.O. : Les mesures en dépassement dB concernent l'enregistrement du bruit provoqué par la PARADE 24H qui descend puis remonte de SPA.

02/07 :

13H = 109.4 dB max au STAND pour 55.1 dB à MEIZ et seulement 45.8 dB aux PIERRIS
CURBSTONE Incentive « B » : Drapeau noir à 13H15 au Proto numéro 250.

04/07 :

09H = 106.1 dB max au STAND pour seulement 45.3 dB aux PIERRIS et 48.8 dB à MEIZ
13H = 55 dB à MEIZ pour seulement 85.8 dB max au STAND
14H = 54.4 dB à MEIZ pour seulement 97.8 dB max au STAND
15H = 56.4 dB à MEIZ pour seulement 97.8 dB max au STAND
16H = 54.5 dB à MEIZ pour seulement 98 dB max au STAND
17H = 107.1 dB max au STAND et 57.8 dB à MEIZ pour seulement 46.9 dB aux PIERRIS
KRONOS : Drapeau noir à 9H08 à la Porsche numéro 62. Les dépassements dB à MEIZ de 13H à 17H ne sont pas imputables au circuit. Tranche 17H, il s'agit du cumul et shifters des TCR qui sont toutes à 103 dB dyn.

08/07 :

09H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 46.5 dB aux PIERRIS et 43.1 dB à MEIZ
10H = 105.5 dB max au STAND pour seulement 49.1 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ
11H = 104.4 dB max au STAND et 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 48 dB à MEIZ
13H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 48.2 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ
14H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 48 dB aux PIERRIS et 50.1 dB à MEIZ
15H = 102.8 dB max au STAND pour seulement 47.2 dB aux PIERRIS et 43.7 dB à MEIZ
16H = 105.6 dB max au STAND et 53.4 dB aux PIERRIS pour seulement 44.4 dB à MEIZ
17H = 101.1 dB max au STAND pour seulement 47 dB aux PIERRIS et 44 dB à MEIZ
B.M.C. MOTOS : Journée overbookée, plus de 300 motos inscrites. Cela provoque énormément de cumuls. Seulement 3 avertissements-dépassements dB notés au Registre de cette journée MOTO. Tranche 13H : Drapeau noir à 13H05 à la moto 228. Tranche 15H : Drapeau noir à 15H10 à la moto 259. Tranche 16H : Drapeau noir à 16H50 à la moto 81.

09/07 :

09H = 104 dB max au STAND et 53.9 dB aux PIERRIS pour seulement 44.8 dB à MEIZ
10H = 102.8 dB max au STAND et 54.8 dB aux PIERRIS pour seulement 44.6 dB à MEIZ
11H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 52 dB aux PIERRIS et 46.2 dB à MEIZ
13H = 103.4 dB max au STAND et 55.3 dB aux PIERRIS pour seulement 46 dB à MEIZ
14H = 101.6 dB max au STAND et 56 dB aux PIERRIS pour seulement 47.3 dB à MEIZ
15H = 101.4 dB max au STAND et 54.6 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ
16H = 101.3 dB max au STAND et 55.8 dB aux PIERRIS pour seulement 50.7 dB à MEIZ
17H = 100.7 dB max au STAND pour seulement 51.9 dB aux PIERRIS et 48.9 dB à MEIZ
20H = 57.6 dB aux PIERRIS pour seulement 76.6 dB max au STAND

B.M.C. MOTOS : Les dépassements aux PIERRIS sont continus et souvent supérieurs de 10 dB par rapport à MEIZ qui est sous les 45, 50 dB donc ne sont pas le fruit du circuit. Au circuit : Drapeau noir à 10h25 à la moto 218 et drapeau noir à 10h30 à la moto 216. Pour le reste des dépassements dB au STAND, il s'agit de cumuls et shifters à la suite du trafic.

12/07 :

09H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 51.8 dB aux PIERRIS et 44.8 dB à MEIZ

10H = 102.8 dB max au STAND et 56 dB aux PIERRIS pour seulement 44.8 dB à MEIZ

11H = 101.6 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB à MEIZ et 49.4 dB aux PIERRIS

13H = 102.4 dB max au STAND et 54.7 dB à MEIZ pour seulement 42.5 dB aux PIERRIS

14H = 101.6 dB max au STAND pour seulement 50.4 dB à MEIZ et 42.1 dB aux PIERRIS

15H = 102.8 dB max au STAND et 54 dB à MEIZ pour seulement 44.9 dB aux PIERRIS

16H = 102.8 dB max au STAND et 55 dB aux PIERRIS pour seulement 44.4 dB à MEIZ

17H = 101.8 dB max au STAND pour seulement 48.3 dB à MEIZ et 41.8 dB aux PIERRIS

19H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 42.7 dB à MEIZ et 38.5 dB aux PIERRIS

DG SPORT MOTOS et AFTER SIX JOSE CLOSE : Les dépassements dB aux sonomètres riverains ne sont pas imputables au circuit, vu les comparaisons avec le reste des mesures de la journée et l'écart de 10 dB entre les deux sonomètres riverains. Pour le circuit, aucun dépassement dB noté au Registre de cette journée Moto ! il s'agit d'effets cumuls et shifters. En fait, il est vrai qu'on ne dépasse pas les 102.8 dB dyn max ce jour. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 19H25 à la Honda Civic numéro 416.

13/07 :

09H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 43.2 dB aux PIERRIS et 48.7 dB à MEIZ

10H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 43.8 dB aux PIERRIS et 51.9 dB à MEIZ

11H = 105.5 dB max au STAND pour seulement 44.8 dB aux PIERRIS et 49.8 dB à MEIZ

13H = 104.7 dB max au STAND pour seulement 49 dB aux PIERRIS et 49.7 dB à MEIZ

14H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 45.6 dB aux PIERRIS et 52.4 dB à MEIZ

15H = 106.4 dB max au STAND et 53.7 dB à MEIZ pour seulement 44.9 dB aux PIERRIS

16H = 105.5 dB max au STAND pour seulement 47.4 dB aux PIERRIS et 51.4 dB à MEIZ

17H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 48.4 dB aux PIERRIS et 47.6 dB à MEIZ

BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS : Pour le circuit, 4 avertissements-dépassements dB notés au Registre, sans incidence sur les riverains. Drapeau noir à 9H05 à la moto numéro 157. Drapeau noir à 9H10 à la moto numéro 96. Drapeau noir à 11H10 à la moto numéro 264. Drapeau noir à 13H30 à la moto numéro 229. Pour le reste, il s'agit de cumul et shifters, sans incidence néfaste envers les riverains.

25/07 :

14H = 54.6 dB à MEIZ et 55.2 dB aux PIERRIS pour seulement 89.1 dB max au STAND

15H = 105.6 dB max au STAND et 55.5 dB aux PIERRIS et 65.3 dB à MEIZ

16H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 53 dB à MEIZ et 46.1 dB aux PIERRIS

17H = 99.9 dB max au STAND et 58.7 dB à MEIZ pour seulement 44.9 dB aux PIERRIS

18H = 59.3 dB à MEIZ pour seulement 86 dB max au STAND

19H = 54.7 dB à MEIZ pour seulement 84.5 dB max au STAND

20H = 54.1 dB à MEIZ pour seulement 80.5 dB max au STAND

21H = 53.7 dB à MEIZ pour seulement 79.4 dB max au STAND

22H = 56.5 dB à MEIZ pour seulement 79.4 dB max au STAND

23H = 54.8 dB à MEIZ pour seulement 73 dB max au STAND

GP F1 : Le bruit au circuit est le fruit du tournage du Film F1 avec Brad Pitt et le bruit chez les riverains est le fruit des campings de la F1.

05/08 :

09H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 45.7 dB aux PIERRIS et 43 dB à MEIZ

10H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 56.2 dB aux PIERRIS et 44.3 dB à MEIZ

12H = 61.7 dB aux PIERRIS pour seulement 88.3 dB max au STAND

18H = 97.5 dB max au STAND pour seulement 41.8 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ

19H = 97 dB max au STAND pour seulement 41.8 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

TECHPOINT et AFTER SIX JOSE CLOSE : Le seul dépassement dB du jour chez les riverains est dans la tranche 12H et non imputable au circuit. Pour le circuit : Drapeau noir à 10H20 à la Lambo numéro 127. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 18H45 à la Porsche numéro 19. Drapeau noir à 19H36 à la Porsche numéro 347.

06/08 :

09H = 104.7 dB max au STAND pour seulement 49.8 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

10H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 50.6 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

11H = 103.8 dB max au STAND pour seulement 51 dB aux PIERRIS et 45.9 dB à MEIZ

13H = 105.3 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ

14H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 49.8 dB aux PIERRIS et 46.8 dB à MEIZ

15H = 109 dB max au STAND pour seulement 48.2 dB aux PIERRIS et 49.4 dB à MEIZ

16H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 50.5 dB aux PIERRIS et 47.1 dB à MEIZ

17H = 103.6 dB max au STAND et 54.2 dB aux PIERRIS pour seulement 44.1 dB à MEIZ

TECHPOINT : Le seul Dépassement dB riverains du jour est à 17H aux PIERRIS, vu les 9 dB d'écart avec MEIZ qui est à 49.4 dB, le bruit aux PIERRIS est non imputable au circuit. Seulement deux dépassements-avertissements dB notés au Registre ce jour. Drapeau noir à 10H à la Lambo numéro 127 et drapeau noir à 15H04 à la Fiat Coupé numéro 261 (shifter). Pour le reste, Il s'agit d'effets cumulés à la suite du trafic. Le tout sans aucune incidence négative envers les riverains.

09/08 :

09H = 103.8 dB max au STAND pour seulement 44 dB aux PIERRIS et 46 dB à MEIZ

10H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 48.6 dB aux PIERRIS et 47 dB à MEIZ

11H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 46.6 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

13H = 103.8 dB max au STAND et 53.8 dB aux PIERRIS pour seulement 48.5 dB à MEIZ

14H = 103 dB max au STAND pour seulement 52.6 dB aux PIERRIS et 47.9 dB à MEIZ

15H = 104.7 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 44.1 dB à MEIZ

16H = 102.1 dB max au STAND pour seulement 53 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ

18H = 96.9 dB max au STAND pour seulement 45.5 dB aux PIERRIS et 40.7 dB à MEIZ

19H = 96.2 dB max au STAND pour seulement 46 dB aux PIERRIS et 40.2 dB à MEIZ

BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS et AFTER SIX MARC DUEZ : Au Registre, AUCUN dépassement dB MOTOS notés ce jour, un record. Les dépassements dB MOTOS au circuit sont le fruit d'effets cumulés et shifters sans incidence sur les riverains. Les dépassements dB aux PIERRIS ne sont pas imputables au Circuit vu l'écart avec MEIZ. AFTER SIX MARC DUEZ : Drapeau noir à 18H13 à la MAZDA 13, drapeau noir à 18H20 à la Midjet 34, drapeau noir et EXCLUSION à 18H33 de la Midjet 34, drapeau noir et EXCLUSION à 18H38 de la Mazda 13. ROUGE PARTOUT à 18H45 pour s'expliquer avec le pilote de la Mazda 13. Drapeau noir à 19H39 à la Caterham numéro 4. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

12/08 :

09H = 103dB max au STAND et 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 43.6 dB à MEIZ

10H = 102.1 dB max au STAND pour seulement 52.4 dB aux PIERRIS pour et 45.5 dB à MEIZ

11H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 51.4 dB aux PIERRIS et 44.9 dB à MEIZ

13H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB aux PIERRIS et 45.7 dB à MEIZ

14H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 49.2 dB aux PIERRIS et 43.7 dB à MEIZ

15H = 101.9 dB max au STAND et 53.1 dB aux PIERRIS pour seulement 44.1 dB à MEIZ

16H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 52 dB aux PIERRIS et 45.4 dB à MEIZ

17H = 101.8 dB max au STAND pour seulement 48.4 dB aux PIERRIS et 47.7 dB à MEIZ

18H = 101.4 dB max au STAND pour seulement 46 dB aux PIERRIS et 41.2 dB à MEIZ

19H = 100.9 dB max au STAND pour seulement 43.7 dB aux PIERRIS et 40.9 dB à MEIZ

BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS et AFTER SIX REV TEAM : Drapeau noir à 9H10 à la moto numéro 230, drapeau noir à 9H25 à la moto numéro 10, drapeau noir à 10H05 à la moto numéro 158, drapeau noir à 10H50 à la moto numéro 10, drapeau noir à 13H05 à la moto numéro 293, drapeau noir à 14H20 à la moto numéro 189, drapeau noir à 16H à la moto numéro 189. Le bruit à 9H et 15H aux PIERRIS démontre qu'il y a un bruit ambiant et donc non imputable au Circuit, lequel n'exerce aucune influence néfaste sur MEIZ. AFTER SIX REV TEAM : Drapeau noir à 18H19 à la Porsche 23, drapeau noir à 18H26 à la BMW 41, drapeau noir à 18H27 à la BMW 45, drapeau noir et EXCLUSION à 18H29 de la BMW 23, drapeau noir à 19H16 à la BMX 7, drapeau noir et EXCLUSION à 19H43 de la BMW 45.

13/08 :

09H = 102.8 dB max au STAND pour seulement 52 dB aux PIERRIS et 41.8 dB à MEIZ

10H = 101.9 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB aux PIERRIS et 42.1 dB à MEIZ

11H = 101.5 dB max au STAND pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS et 41.2 dB à MEIZ

13H = 102.2 dB max au STAND pour seulement 51.2 dB aux PIERRIS et 44.5 dB à MEIZ

14H = 102.7 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

16H = 101.1 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ

17H = 101.4 dB max au STAND pour seulement 44 dB aux PIERRIS et 44.2 dB à MEIZ

18H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 51.1 dB aux PIERRIS et 50.4 dB à MEIZ

19H = 96.2 dB max au STAND et 57.5 dB aux PIERRIS et 61 dB à MEIZ

BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS et AFTER SIX CURBSTONE : Aucun dépassement-avertissement dB noté au Registre de cette journée MOTOS, les dépassements dB sont le fruit des cumuls à la suite du trafic des 80 motos en piste, sans incidence néfaste sur les riverains qui sont à 52 dB max ce jour. AFTER SIX CURBSTONE : drapeau noir à 18H20 à la BMW numéro 88 et drapeau noir à 18H54 à la Porsche numéro 113. FIN DES ACTIVITES PISTE à 19H15 à la suite de violents orages qui provoquent des inondations au circuit, ceci explique les mesures dB anormalement élevées chez les riverains.

29/08 :

14H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 51.4 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

17H = 54.6 dB aux PIERRIS pour seulement 101.9 dB max au STAND

MARC DUEZ : Tranche 14H, effet cumul à 14H28 (photo) sans incidence sur les riverains.

Tranche 17H, le bruit aux PIERRIS est ambiant et non imputable au circuit.

02/09 :

15H = 54.5 dB à MEIZ pour seulement 99.3 dB max au STAND

19H = 96.9 dB max au STAND pour seulement 45.5 dB aux PIERRIS et 39.4 dB à MEIZ

PORSCHE et AFTER SIX JOSE CLOSE : Le bruit à MEIZ n'est pas imputable au circuit.

AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 19H07 à la Porsche numéro 336, drapeau noir à 19H18 à la Porsche 88, drapeau noir à 19H31 à la Porsche 434, drapeau noir à 19H32 à la Porsche 432 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de la Porsche 434.

05/09 :

09H = 104.4 dB max au STAND et 57.6 dB aux PIERRIS pour seulement 46 dB à MEIZ
10H = 103.7 dB max au STAND et 56.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ
11H = 103.8 dB max au STAND et 55.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ
13H = 104.7 dB max au STAND et 56.4 dB aux PIERRIS pour seulement 44.6 dB à MEIZ
14H = 104.3 dB max au STAND et 57.2 dB aux PIERRIS pour seulement 45.4 dB à MEIZ
15H = 104.2 dB max au STAND et 57.5 dB aux PIERRIS pour seulement 45.3 dB à MEIZ
16H = 103.8 dB max au STAND et 56.4 dB aux PIERRIS pour seulement 47.2 dB à MEIZ
17H = 54.7 dB aux PIERRIS pour seulement 102.8 dB max au STAND et 44.1 dB à MEIZ
PORSCHE TRACK EXPERIENCE : Aucun dépassement-avertissement dB noté ce jour au Registre. Les dépassements dB au STAND sont le résultat des cumuls des Porsche GT3 RS CUP, toutes d'usine. Elles sont toutes à 103 dB dyn, ce qui provoque des pics à 105 dB dyn. Les ingénieurs Porsche présents ce jour-là ont expliqué qu'il existe 3 échappements différents pour cette voiture. Cependant les résultats dB des PIERRIS ne sont pas imputables au circuit, comparées aux mesures enregistrées à MEIZ, l'écart est trop grand, de plus il y a une constante de 9H à 17H alors qu'au circuit on est OK dans la tranche 17H et surtout il y a des travaux de la SWDE qui commencent au 1 chemin des Pierris.

10/09 :

11H = 52.3 dB à MEIZ pour seulement 100.8 dB max au STAND
18H = 97.3 dB max au STAND pour seulement 45.6 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ
PORSCHE et AFTER SIX DISCAR : Le bruit à MEIZ n'est pas imputable au circuit. AFTER SIX DISCAR : Drapeau noir à l'Audi R8 numéro 301.

11/09 :

13H = 104.9 dB max au STAND pour seulement 46.9 dB aux PIERRIS et 51.9 dB à MEIZ
16H = 53.2 dB à MEIZ pour seulement 101.3 dB max au STAND
17H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 43.4 dB aux PIERRIS et 51.5 dB à MEIZ
18H = 96.7 dB max au STAND pour seulement 41.6 dB aux PIERRIS et 46.7 dB à MEIZ
SKYLIMIT et AFTER SIX GRENZ ECHO : Drapeau noir à 13H45 à la Nissan numéro 76. Tranche 16H, effet cumul sans incidence sur les riverains. Tranche 16H, le bruit à MEIZ n'est pas imputable au circuit. AFTER SIX GRENZ ECHO : Drapeau noir à 18H58 à la Toyota numéro 147.

16/09 :

10H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 50.2 dB à MEIZ et 44.9 dB aux PIERRIS
11H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 51.4 dB à MEIZ et 46.1 dB aux PIERRIS
13H = 105.3 dB max au STAND et 53.9 dB à MEIZ pour seulement 48 dB aux PIERRIS
14H = 53.2 dB à MEIZ pour seulement 67.8 dB max au STAND
15H = 55.7 dB à MEIZ pour seulement 102.4 dB max au STAND
16H = 56.4 dB à MEIZ pour seulement 102 dB max au STAND
17H = 54 dB à MEIZ pour seulement 102.5 dB max au STAND
19H = 99 dB max au STAND pour seulement 44 dB à MEIZ et 39.3 dB aux PIERRIS
R.S.R. et AFTER SIX R.S.R. : drapeau noir à 10H54 à la Ginetta numéro 55 sans incidence néfaste sur les riverains. Tranche 13H, cumuls provoqués par la Ferrari numéro 80 qui est à 103 dB dyn. Pour les dépassements dB à MEIZ de 13H à 17H ils sont non imputables au circuit dont les mesures dB au STAND sont inférieures à 103 dB dyn. AFTER SIX RSR : Drapeau noir à 19h21 à la Lambo numéro 2.

17/09 :

09H = 103.1 dB max au STAND et 56.1 dB aux PIERRIS pour seulement 50 dB à MEIZ

10H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 51.3 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

11H = 107.9 dB max au STAND pour seulement 48.1 dB aux PIERRIS et 47.2 dB à MEIZ

15H = 53.5 dB à MEIZ pour seulement 101.4 dB max au STAND

16H = 54.6 dB à MEIZ pour seulement 102.3 dB max au STAND

18H = 97.9 dB max au STAND pour seulement 46.5 dB aux PIERRIS et 47.5 dB à MEIZ

19H = 99.4 dB max au STAND pour seulement 44.5 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ

R.S.R. et AFTER SIX CURBSTONE : Tranche 11H, drapeau noir à la Lotus numéro 92. Pour le reste de la journée les dépassements dB au circuit sont le résultat de cumuls sans incidences néfastes envers les riverains, que du contraire les dépassements dB chez les riverains à MEIZ ne sont pas imputables au circuit. AFTER SIX CURBSTONE : Drapeau noir à 18H17 à la Porsche 901, drapeau noir à 18H46 à la Porsche 01, Drapeau noir à 18H58 à la Porsche 904 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la Porsche 904, drapeau noir à 19H19 à la Porsche 991, drapeau noir et EXCLUSION à 19H36 de la Porsche 991, drapeau noir et EXCLUSION à 19H36 de la Porsche 901, drapeau noir et EXCLUSION à 19H36 de la Porsche 904, drapeau noir à 19H36 à une Porsche grise mais on doit passer au ROUGE PARTOUT vu le nombre de drapeaux noirs à mettre et surtout le non-respect de ces derniers.

18/09 :

09H = 104.1 dB max au STAND et 55.4 dB aux PIERRIS pour seulement 50.3 dB à MEIZ

10H = 104.8 dB max au STAND et 56.5 dB aux PIERRIS pour seulement 49.8 dB à MEIZ

11H = 105.3 dB max au STAND et 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 48.7 dB à MEIZ

13H = 106.3 dB max au STAND et 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 48.3 dB à MEIZ

14H = 103.3 dB max au STAND et 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 47.6 dB à MEIZ

15H = 104.2 dB max au STAND et 56.3 dB aux PIERRIS pour seulement 48.7 dB à MEIZ

16H = 103.1 dB max au STAND et 55.2 dB aux PIERRIS pour seulement 48.8 dB à MEIZ

CURBSTONE : Drapeau noir à 10H55 à la Porsche numéro 19, drapeau noir à 10H57 à la Porsche numéro 928, drapeau noir à 17H10 à la AC Cobra numéro 12. After Six, aucun drapeau noir. Les autres dépassements dB au circuit sont le résultat des cumuls et shifters à la suite du trafic. Concernant les dépassements aux PIERRIS qui durent toute la journée, ils ne sont pas imputables au circuit mais au bruit des travaux de la SWDE et de Crosset dans la rue au numéro 1 chemin des Pierris. Pour preuve, ces travaux durent plusieurs jours et à titre de comparaisons si on analyse les mesures du lendemain, le 19 septembre, les mesures aux PIERRIS sont en dépassements de 10H à 16H alors que les mesures au STAND sont en dessous des 103 dB toute la journée. Autre comparaison, l'écart entre les mesures des PIERRIS et celles du sonomètre MEIZ.

19/09 :

10H = 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 101.4 dB max au STAND

11H = 55.1 dB aux PIERRIS pour seulement 102.6 dB max au STAND

13H = 57 dB aux PIERRIS pour seulement 101.5 dB max au STAND

14H = 54.8 dB aux PIERRIS pour seulement 103 dB max au STAND

15H = 54 dB aux PIERRIS pour seulement 101.9 dB max au STAND

16H = 53.8 dB aux PIERRIS pour seulement 99.7 dB max au STAND

18H = 97 dB max au STAND pour seulement 50 dB aux PIERRIS et 45.1 dB à MEIZ

19H = 96.6 dB max au STAND pour seulement 50.6 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ

PISTEN et AFTER SIX MARC DUEZ : Les dépassements dB aux PIERRIS sont disproportionnés par rapport aux mesures de MEIZ, comme expliqué dans les justifications de la veille, la journée du 18/9, le bruit mesuré aux PIERRIS est le résultat des travaux de la SWDE et de la société Crosset dans la rue au numéro 1 chemin des PIERRIS. AFTER SIX MARC DUEZ : 40 voitures en piste en permanence donc quelques cumuls. Au Registre : Un ROUGE PARTOUT noté à 19H50 à la suite du nombre trop élevé de drapeaux noirs à mettre en fin d'After Six.

20/09 :

10H = 102.2 dB max au STAND et 54.5 dB aux PIERRIS pour seulement 45.1 dB à MEIZ
11H = 101.9 dB max au STAND et 54.6 dB aux PIERRIS pour seulement 46 dB à MEIZ
13H = 105.4 dB max au STAND et 60.4 dB aux PIERRIS pour seulement 47.8 dB à MEIZ
14H = 104.6 dB max au STAND et 57.4 dB aux PIERRIS pour seulement 46.5 dB à MEIZ
15H = 104 dB max au STAND et 56.8 dB aux PIERRIS pour seulement 46.6 dB à MEIZ
16H = 103.4 dB max au STAND et 57.7 dB aux PIERRIS pour seulement 46.9 dB à MEIZ
17H = 102.5 dB max au STAND et 57.8 dB aux PIERRIS pour seulement 46.2 dB à MEIZ
BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS : Drapeau noir à 13H36 à la moto 227, drapeau noir à 14H06 à la moto 326, drapeau noir à 14H25 à la moto 231, drapeau noir à 14H44 à la moto 152, drapeau noir et EXCLUSION à 16H26 de la moto 152 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la moto 152, drapeau noir à 16H39 à la moto 108. Pour le reste effet cumulés et shifters. Quant aux PIERRIS, les dépassements dB restent le fruit de la continuité des travaux de la SWDE et de la société Crosset dans la rue.

21/09 :

09H = 103.9 dB max au STAND et 58.3 dB aux PIERRIS pour seulement 47.6 dB à MEIZ
10H = 104.4 dB max au STAND et 54.5 dB aux PIERRIS pour seulement 48.3 dB à MEIZ
11H = 104.1 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46.5 dB à MEIZ
13H = 103.8 dB max au STAND et 56.3 dB aux PIERRIS pour seulement 44.5 dB à MEIZ
14H = 104.3 dB max au STAND et 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 47.3 dB à MEIZ
15H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 52.4 dB aux PIERRIS et 47.5 dB à MEIZ
16H = 106.8 dB max au STAND pour seulement 51.6 dB aux PIERRIS et 48.5 dB à MEIZ
17H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 50.3 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ
BIKERS DAYS DG SPORT MOTOS : Drapeau noir à 10H05 à la moto 154, drapeau noir à 10H39 à la moto 108, drapeau noir à 10H58 à la moto 99, drapeau noir à 13H14 à la moto 57, drapeau noir à 13H31 à la moto 231, drapeau noir à 13H57 à la moto 226, drapeau noir à 14H48 à la moto 14, drapeau noir et EXCLUSION à 15H17 de la moto 99, drapeau noir et EXCLUSION à 16H54 de la moto 108, drapeau noir à 16H56 à la moto 121 et drapeau noir à 17H43 à la moto numéro 63. Toujours des travaux aux PIERRIS qui provoquent des dépassements de mesures dB notamment supérieurs à 12 dB par rapport à MEIZ à 13H.

23/09 :

09H = 104.7 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 45.5 dB à MEIZ
10H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 51.5 dB aux PIERRIS et 43.7 dB à MEIZ
13H = 103.6 dB max au STAND et 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ
14H = 56 dB aux PIERRIS pour seulement 102.9 dB max au STAND
15H = 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 102.2 dB max au STAND
16H = 104.5 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46 dB à MEIZ
17H = 104.4 dB max au STAND et 53.4 dB aux PIERRIS pour seulement 45.3 dB à MEIZ
18H = 98.6 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 42.4 dB à MEIZ
R.M.A. et AFTER SIX JOSE CLOSE : Un seul drapeau noir noté au Registre ce jour, à 9H50 pour la Porsche numéro 16. Le reste des dépassements dB sont le fruit de cumulés. AFTER SIX JOSE CLOSE : drapeau noir à 18H18 à la BMW numéro 400 et drapeau noir à 19H à la Porsche numéro 381. Pour le bruit aux PIERRIS, non imputable au circuit en référence les mesures à MEIZ et surtout la continuité des travaux SWDE et Crosset à hauteur du numéro 1 chemin des PIERRIS.

30/09 :

09H = 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 101.5 dB max au STAND
10H = 55.8 dB aux PIERRIS pour seulement 101.5 dB max au STAND
11H = 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 101.6 dB max au STAND
13H = 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 102.4 dB max au STAND
14H = 103.6 dB max au STAND et 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 45 dB à MEIZ
18H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 44.8 dB aux PIERRIS et 44.2 dB à MEIZ
19H = 97.4 dB max au STAND pour seulement 43.2 dB aux PIERRIS et 42.4 dB à MEIZ

TINSEAU et AFTER SIX CURBSTONE : Aucun avertissement-dépassement dB noté au Registre de ce jour, le dépassement dB de la tranche 14H est le fruit d'un cumul. Pour les PIERRIS, continuité des travaux SWDE au numéro 1 chemin des PIERRIS. AFTER SIX CURBSTONE : Drapeau noir à 18H49 à la Ferrari numéro 1, drapeau noir à 19H02 à la Renault Mégane numéro 19 et drapeau noir avec EXCLUSION à 19H11 de la Ferrari numéro 1.

06/10 :

14H = 107.4 dB max au STAND

15H = 107.2 dB max au STAND

16H = 107.4 dB max au STAND

17H = 107.2 dB max au STAND

SUPERSPA, Epreuve de type « C » donc à 107 dB dyn maxis. Les dépassements dB entre 107.2 et 107.4 dB max sont le fruit de la file de gauche sous le sonomètre STAND lors des départs des différentes courses de ce 6 octobre, les retombées sonores ne dépassent pas les 46.8 dB max de moyenne à MEIZ à la suite de l'étirement des participants après le départ donné.

07/10 :

13H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 48.2 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ

14H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 49 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

16H = 104.9 dB max au STAND pour seulement 51 dB aux PIERRIS et 44.5 dB à MEIZ

17H = 53.3 dB aux PIERRIS pour seulement 101.6 dB max au STAND

R.S.R. : Aucun dépassement dB notés au Registre Incentive de ce 7 octobre, au circuit, il s'agit de cumuls à la suite des passages groupés sous le sonomètre STAND et pour les dB mesurés aux PIERRIS dans la tranche 17H, ils ne sont pas imputables au circuit qui est à 101.6 dB dyn max enregistrés.

08/10 :

09H = 104.8 dB max au STAND pour seulement 51.2 dB aux PIERRIS et 44.3 dB à MEIZ

10H = 105 dB max au STAND et 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 44.3 dB à MEIZ

11H = 105.3 dB max au STAND et 59 dB aux PIERRIS pour seulement 43.8 dB à MEIZ

13H = 104.9 dB max au STAND pour seulement 51.7 dB aux PIERRIS et 44.6 dB à MEIZ

14H = 103.1 dB max au STAND et 54.4 dB aux PIERRIS pour seulement 43.7 dB à MEIZ

15H = 55.6 dB aux PIERRIS pour seulement 102.8 dB max au STAND et 44.4 dB à MEIZ

16H = 54 dB aux PIERRIS pour seulement 102 dB max au STAND et 45.1 dB à MEIZ

R.S.R. : Drapeau noir à 10H44 au Proto numéro 109, drapeau noir et EXCLUSION à 11H23 du Proto numéro 109. Tranche 9H, 13H et 14H, il s'agit d'effets cumuls sans incidence néfaste envers les riverains. En ce qui concerne le bruit au PIERRIS, il s'agit des travaux de la société Crosset dans la rue au 1 chemin des Pierris, non imputable au circuit vu les mesures à MEIZ et au circuit notamment dans les tranches 15H et 16H.

12/10 :

09H = 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 102.2 dB max au STAND

10H = 103.8 dB max au STAND et 58.3 dB aux PIERRIS pour seulement 45.9 dB à MEIZ

11H = 57.8 dB aux PIERRIS pour seulement 102.1 dB max au STAND et 47.3 dB à MEIZ

13H = 53.9 dB aux PIERRIS pour seulement 102.1 dB max au STAND

14H = 103.7 dB max au STAND et 54 dB aux PIERRIS pour seulement 47.9 dB à MEIZ

15H = 53.3 dB aux PIERRIS pour seulement 102.6 dB max au STAND

16H = 103.6 dB max au STAND et 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 47 dB à MEIZ

GOLDTRACK : Première remarque, à nouveau les dépassements dB aux PIERRIS sont constants pendant la journée, alors qu'au circuit et à MEIZ tout est OK à 9H, 11H, 13H et 15H. Il s'agit bien des travaux dans la rue au chemin des PIERRIS. Pour les dépassements dB au circuit, drapeau noir à 14H20 à la Porsche numéro 5, drapeau noir et EXCLUSION à 16H42 de la Porsche numéro 100.

16/10 :

10H = 56.8 dB aux PIERRIS pour seulement 100.5 dB max au STAND
11H = 104.2 dB max au STAND et 55.5 dB aux PIERRIS pour seulement 45.4 dB à MEIZ
13H = 55.2 dB aux PIERRIS pour seulement 101.3 dB max au STAND
14H = 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 102.3 dB max au STAND
15H = 56.1 dB aux PIERRIS pour seulement 101.2 dB max au STAND
16H = 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 100.7 dB max au STAND
17H = 54 dB aux PIERRIS pour seulement 99.4 dB max au STAND

CIRCUIT DAYS : Aucun avertissement dB noté ce jour au Registre, le dépassement mesuré dans la tranche 11H est le fruit d'un cumul à 11H37. Pour les dépassements aux PIERRIS, il s'agit à nouveau de bruit ambiant, c'est non-stop 10H, 11H, 13H, 14H, 15H, 16H et 17H, vu les mesures enregistrées à MEIZ et au STAND, les nuisances sonores aux PIERRIS ne sont pas imputables au circuit mais bien aux travaux sur place.

19/10 :

09H = 107.2 dB max au STAND pour seulement 45.9 dB aux PIERRIS et 45.7 dB à MEIZ
12H = 108.4 dB max au STAND et 55 dB aux PIERRIS pour seulement 45.4 dB à MEIZ
13H = 107.9 dB max au STAND pour seulement 52.8 dB aux PIERRIS et 50.9 dB à MEIZ
24H 2CV, Epreuve « C » : Les 24H 2CV sont en Epreuve de type C c'est-à-dire à 107 dB dyn maxis. Les dépassements dB enregistrés à 9H, 12H et 13H concernent la course BGDC. Il s'agit de cumuls lors des essais et du départ, cumuls provoqués par les voitures BGDC qui sont à 107 dB dyn maxis, notamment la Renault Clio numéro 68.

04/11 :

09H = 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 98.4 dB max au STAND
10H = 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 100.8 dB max au STAND
11H = 103.3 dB max au STAND et 57.4 dB aux PIERRIS pour seulement 46.3 dB à MEIZ
13H = 53.6 dB aux PIERRIS pour seulement 102.6 dB max au STAND
15H = 55.1 dB aux PIERRIS pour seulement 102.1 dB max au STAND
16H = 54.9 dB aux PIERRIS pour seulement 102.1 dB max au STAND
OPENTRACK : Aucun drapeau noir, avertissement dB noté au Registre ce jour. Les dB mesurés aux Pierris ne sont pas imputables au circuit mais le fruit des travaux dans le village de Francorchamps.

08/11 :

10H = 104.5 dB max au STAND et 56.3 dB aux PIERRIS pour seulement 44 dB à MEIZ
11H = 104.1 dB max au STAND et 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 43.2 dB à MEIZ
13H = 104.7 dB max au STAND et 54.2 dB aux PIERRIS pour seulement 43.1 dB à MEIZ
14H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 51.8 dB aux PIERRIS et 43 dB à MEIZ
16H = 103.6 dB max au STAND et 55.3 dB aux PIERRIS pour seulement 44.5 dB à MEIZ
CIRCUIT DAYS : Aucun drapeau noir, avertissement dB noté ce jour au Registre. Aucun dépassement dB à MEIZ et la différence entre les mesures dB des PIERRIS démontre bien d'une influence néfaste des travaux dans le village de Francorchamps sur les riverains.

09/11 :

10H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 52.2 dB aux PIERRIS et 43.3 dB à MEIZ
11H = 104.2 dB max au STAND et 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 43.8 dB à MEIZ
13H = 106 dB max au STAND et 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 43.2 dB à MEIZ
14H = 103.2 dB max au STAND et 55.4 dB aux PIERRIS pour seulement 43.3 dB à MEIZ
15H = 103.6 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 42.1 dB à MEIZ
16H = 104.3 dB max au STAND et 54.5 dB aux PIERRIS pour seulement 41.9 dB à MEIZ
R.S.R. : Drapeau noir à 11H06 à la Porsche numéro 30, drapeau noir à 16H13 à la Lotus numéro 36. Cumuls entre autres à 10H33 et 13H28. L'écart entre les dB mesurés à MEIZ et à PIERRIS démontre de bruit ambiant aux PIERRIS notamment suite aux travaux ans le village de Francorchamps.

2. DEPASSEMENTS dB AU CIRCUIT SANS DEPASSEMENTS dB CHEZ LES RIVERAINS

19/03 :

09H = 103.6 dB max au STAND pour 46.7 dB à MEIZ et 50.4 dB aux PIERRIS

10H = 104.5 dB max au STAND pour 44.3 dB à MEIZ et 52.1 dB aux PIERRIS.

11H = 103.2 dB max au STAND pour 44.8 dB à MEIZ et 49.4 dB aux PIERRIS.

13H = 105.7 dB max au STAND pour 42.9 dB à MEIZ et 49.9 dB aux PIERRIS

KATEYAMA : Les dépassements dB enregistrés ce 19 mars sont le fruit des coups de shifters de certaines F3, c'est sans incidences néfastes sur les riverains qui restent sous les 53 dB.

12/04 :

11H = 103.2 dB max au STAND pour 44.8 dB à MEIZ et 47.5 dB aux PIERRIS

14H = 104.2 dB max au STAND pour 0 dB à MEIZ (en panne) et 46.3 dB aux PIERRIS

16H = 103.7 dB max au STAND pour 0 dB à MEIZ en (panne) et 46.1 dB aux PIERRIS

18H = 96.6 dB max au STAND pour 0 dB à MEIZ (en panne) et 46.8 dB aux PIERRIS

FAYMONVILLE et AFTER SIX E.B.R.T. : A' 11H06, drapeau noir à la Ferrari numéro 65. A' 16H32, drapeau noir à l'Aston Numéro 21. Tranche 14H, effets cumuls et shifters, sans incidence sur les riverains. Tranche 18H, 3 drapeaux noirs : A' 18H21, drapeau noir à la BMW numéro 2, à 18H25, drapeau noir à la Ginetta numéro 5 et à 18H41, drapeau noir et EXCLUSION de la BMW numéro 2.

25/04 :

13H = 103.3 dB max au STAND pour 45.8 dB à MEIZ et 44.6 dB aux PIERRIS

14H = 103.4 dB max au STAND pour 48.4 dB à MEIZ et 45.3 dB aux PIERRIS

15H = 104.8 dB max au STAND pour 47.4 dB à MEIZ et 47.8 dB aux PIERRIS

16H = 104.2 dB max au STAND pour 47.4 dB à MEIZ et 51.7 dB aux PIERRIS

17H = 103.4 dB max au STAND pour 45.9 dB à MEIZ et 48.9 dB aux PIERRIS

ROADBOOK : Drapeau noir à la BMW 635 CSI numéro 61 à 13H20, drapeau noir à la Ford Capri numéro 53 à 13H25, drapeau noir à la BMW 325i numéro 20 à 14H10, drapeau noir à la Porsche 911 numéro 47 à 15H10, drapeau noir à l'Alfa numéro 7 à 16H10. Pour la tranche 17H, il s'agit d'un cumul suite au trafic en piste, ces dépassements sont sans incidences néfastes sur les riverains qui restent bien en dessous des 54 dB de moyenne.

12/05 :

15H = 105 dB max au STAND pour 44.9 dB à MEIZ et 51.3 dB aux PIERRIS

PUBLIC DRIVING EXPERIENCE : Drapeau noir à la Porsche numéro 506 à 15H05

15/05 :

18H = 99.4 dB max au STAND pour 44.6 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

AFTER SIX REV TEAM : Drapeau noir à 18H10 à la BMW numéro 43, drapeau noir à 18H23 à la Porsche numéro 19, drapeau noir à 18H40 à la VW Golf numéro 39. C'est sans incidence sur les riverains.

16/05 :

11H = 106.8 dB max au STAND pour 49.8 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

PORSCHE AUGUST : Drapeau noir à la Porsche Matmut numéro 56 à 11H40.

15/06 :

11H = 103.9 dB max au STAND pour 51.4 dB aux PIERRIS et 52.1 dB à MEIZ

14H = 103.2 dB max au STAND pour 51 dB aux PIERRIS et 52.7 dB à MEIZ

15H = 103.1 dB max au STAND pour 50.8 dB aux PIERRIS et 52.8 dB à MEIZ

16H = 103.1 dB max au STAND pour 50.1 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ

R.S.R. SPA : Un seul dépassement dB noté au Registre pour la journée RSR, un shifter à 106 dB à 9H36 pour la BMW 81. Les dépassements des tranches horaires 11H, 14H, 15H et 16H sont des cumuls sans incidence néfaste envers les riverains.

17/06 :

09H = 101.6 dB max au STAND pour 46.1 dB aux PIERRIS et 45.1 dB à MEIZ

10H = 102.6 dB max au STAND pour 47.5 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

14H = 103.3 dB max au STAND pour 44.7 dB aux PIERRIS et 46.4 dB à MEIZ

15H = 102 dB max au STAND pour 46.2 dB aux PIERRIS et 48.6 dB à MEIZ

16H = 102.6 dB max au STAND pour 44.4 dB aux PIERRIS et 48.4 dB à MEIZ

17H = 101.7 dB max au STAND pour 43.7 dB aux PIERRIS et 43.7 dB à MEIZ

18H = 97.8 dB max au STAND pour 41.1 dB aux PIERRIS et 45.7 dB à MEIZ

19H = 100 dB max au STAND pour 43 dB aux PIERRIS et 47.8 dB à MEIZ

DG SPORT - MOTOS : Les dépassements dB motos n'ont pas influencés de manière néfaste les riverains puisque les mesures dB chez les riverains sont restées sous les 48.6 dB toute la journée. Drapeau noir à 9H53 à la moto numéro 109, drapeau noir à 10H29 à la moto numéro 101. Pour le reste, il s'agit de cumuls et passages à moins de quinze mètres à la suite du trafic. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à 18H15 à la Porsche numéro 36, drapeau noir à 18H51 à la Porsche numéro 37, drapeau noir à 19H04 à la Porsche numéro 25, drapeau noir à 19H31 à la Porsche numéro 192 et Drapeau noir avec EXCLUSION à 19H47 de la Porsche numéro 36.

18/06 :

09H = 108.2 dB max au STAND pour 50.2 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ

10H = 103.8 dB max au STAND pour 44.5 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ (en panne).

13H = 103.5 dB max au STAND pour 46.2 dB aux PIERRIS et 46.2 dB à MEIZ

14H = 104.4 dB max au STAND pour 45.3 dB aux PIERRIS et 51.8 dB à MEIZ

15H = 103.1 dB max au STAND pour dB aux PIERRIS et dB à MEIZ

18H = 98 dB max au STAND pour dB aux PIERRIS et dB à MEIZ

19H = 97.8 dB au STAND pour dB aux PIERRIS et dB à MEIZ

N.J.S. ET AFTER SIX MARC DUEZ : Drapeau noir à 9H50 à la Lambo numéro 329, les autres dépassements aux tranches 13H, 14H et 15H sont le fruit des cumuls et passages à moins de 15 mètres du sonomètre lors des runs ALL 4 TRACK. AFTER SIX MARC DUEZ : Drapeau noir à 18H54 à la BMW Midjet numéro 14. Tranche 19H = cumuls de trois Porsche ensemble.

27/06 :

08H = 102.1 dB max au STAND pour 46,7 dB aux PIERRIS et 42.4 dB à MEIZ

24H de SPA, Epreuve A : Le dépassement dB dans la tranche 8H est provoqué par la mise en place des Safety Car, des Lambo qui sont à 102 dB dyn. Cela n'engendre pas de nuisance néfaste envers les riverains.

28/06 :

08H = 102,6 dB max au STAND pour 41.8 dB aux PIERRIS et 44.3 dB à MEIZ

24H de SPA, Epreuve A : Comme la veille, le dépassement dB de la tranche 8H est provoqué par la mise en place des Safety Car Lambo qui sont à 102 dB dyn. Sans soucis envers les riverains 44.8 dB.

10/07 :

10H = 104.9 dB max au STAND pour 43.9 dB aux PIERRIS et 44.6 dB à MEIZ

11H = 104.6 dB max au STAND pour 46 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

13H = 106.1 dB max au STAND pour 47.1 dB aux PIERRIS et 48.5 dB à MEIZ

15H = 104.2 dB max au STAND pour 45 dB aux PIERRIS et 44.9 dB à MEIZ

16H = 103.8 dB max au STAND pour 46.2 dB aux PIERRIS et 46 dB à MEIZ

17H = 103.2 dB max au STAND pour dB aux PIERRIS et dB à MEIZ

18H = 99.5 dB max au STAND pour dB aux PIERRIS et dB à MEIZ

19H = 97.6 dB max au STAND pour dB aux PIERRIS et dB à MEIZ

RSR et AFTER SIX GAEL FRERE : Pour les tranches 16H et 17H les dépassements dB sont le fruit de cumuls, sans incidence sur les riverains. Pour les tranches 10H et 11H, quatre drapeaux noirs et un ROUGE PARTOUT : 10H17 drapeau noir à la Ferrari numéro 108, 10H30 drapeau noir à la Porsche numéro 95, 10H39 drapeau noir à la Porsche numéro 80, 10H51 drapeau noir à la BMW numéro 111 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la BMW numéro 111. Drapeau noir et EXCLUSION de la Ferrari numéro 108 à 13H48. Drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 95 à 15H15. Pour l'AFTER SIX GAEL FRERE : Drapeau noir à 18H15 à la Nissan numéro 41, drapeau noir à 18H24 à la Subaru numéro 53, drapeau noir à 18H57 à la Porsche numéro 31, drapeau noir et EXCLUSION de la BMW numéro 31 à 19H45.

11/07 :

09H = 106.2 dB max au STAND pour 43.5 dB aux PIERRIS et 42.8 dB à MEIZ

10H = 103.7 dB max au STAND pour 42 dB aux PIERRIS et 41.5 dB à MEIZ

11H = 105.2 dB max au STAND pour 42.7 dB aux PIERRIS et 45.9 dB à MEIZ

13H = 105 dB max au STAND pour 44.7 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

14H = 104.8 dB max au STAND pour 42.8 dB aux PIERRIS et 48.5 dB à MEIZ

15H = 104.2 dB max au STAND pour 44 dB aux PIERRIS et 47.9 dB à MEIZ

PUBLIC DRIVING EXPERIENCE et JOURNEE RIVERAINS : Drapeau noir à 11H45 à la Mustang numéro 395, drapeau noir et EXCLUSION à 14H50 de la Mustang numéro 395. Pour le reste, cumuls à la suite du trafic, le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

07/08 :

19H = 96.5 dB max au STAND pour 37.8 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

AFTER SIX R.S.R. : Aucun dépassement dB noté au Registre pour l'After Six, il s'agit d'effet cumul.

08/08 :

18H = 103.3 dB max au STAND pour 39.3 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ.

AFTER SIX AvD : EXCLUSION direct à 18H50 de la Lancia Stratos numéro 27.

14/08 :

15H = 110.1 dB max au STAND pour 45.1 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

CURBSTONE, Incentive B : Cumul de trois voitures à 15H05, photo à l'appui.

15/08 :

09H = 103.9 dB max au STAND pour 43.5 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

11H = 103.6 dB max au STAND pour 45.2 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

13H = 104.7 dB max au STAND pour 44.5 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

PISTEN : Aucun dépassement dB noté au Registre de ce 15 aout, il s'agit de cumuls, photos à l'appui.

16/08 :

09H = 104.1 dB max au STAND pour 46.3 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

10H = 103.8 dB max au STAND pour 48.4 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

11H = 104.9 dB max au STAND pour 46.6 dB aux PIERRIS et 0 dB à MEIZ

13H = 104.4 dB max au STAND pour 45.2 dB aux PIERRIS et 47.2 dB à MEIZ

PISTEN : Comme la veille, aucun dépassement dB noté au Registre ce jour, il s'agit d'effets cumulés, photos à l'appui.

19/08 :

16H = 103.3 dB max au STAND pour 49.5 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ

18H = 98.1 dB max au STAND pour 44.3 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

SKYLIMIT et AFTER SIX EBRT : Pour le dépassement de 16H, il s'agit d'un cumul sans incidence néfaste sur les riverains. Pour l'AFTER SIX EBRT : D'abord trop de voitures en piste donc ROUGE PARTOUT à 18H20. Drapeau noir à 18H39 à la Porsche numéro 20, drapeau noir à 19H12 à la Porsche numéro 23. Le tout sans incidence pour les riverains.

20/08 :

10H = 105.6 dB max au STAND pour 50.1 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

14H = 105.5 dB max au STAND pour 50.6 dB aux PIERRIS et 44 dB à MEIZ

15H = 105.1 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

PUBLIC DRIVING EXPERIENCE : Aucun dépassement dB noté au Registre ce 20 août, il s'agit de cumulés, photos à l'appui, sans incidence néfaste envers les riverains dont la moyenne dB est à 50.6 dB max.

24/08 :

18H = 109.1 dB max au STAND pour 48.1 dB aux PIERRIS et 44.6 dB à MEIZ

E.L.M.S. Epreuve B : Il s'agit des retombées sono du speaker lors de l'arrivée et du podium, sans incidence chez les riverains qui ne sont qu'à 49 dB max de moyenne.

26/08 :

09H = 105.4 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

10H = 103.4 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ

13H = 103.3 dB max au STAND pour 43.8 dB aux PIERRIS et 44.6 dB à MEIZ

18H = 102.4 dB max au STAND pour 37.3 dB aux PIERRIS et 41.9 dB à MEIZ

19H = 102.9 dB max au STAND pour 38.9 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

SEVEN IG et AFTER SIX SPEED FOR FUN : Tranche 9H, Drapeau noir à 9H34 à la Lotus numéro 47. Pour les tranches 10H et 13H, il s'agit de cumulés suite au trafic. AFTER SIX SPEED FOR FUN : 18H16, drapeau noir à la Lotus numéro 44. 18H18, drapeau noir à la BMW numéro 16. 18H30, drapeau noir à l'Audi numéro 31. 18H30, drapeau noir à la BMW numéro 41. 18H34, drapeau noir et EXCLUSION de la BMW numéro 16. 19H16, drapeau noir à la Mac Laren numéro 2. 19H44, drapeau noir et EXCLUSION de la BMW numéro 41.

27/08 :

11H = 108.9 dB max au STAND pour 50.6 dB aux PIERRIS et 44 dB à MEIZ

PURESPORT Incentive B : Aucun dépassement-avertissement dB noté au Registre, il y a bien eu un coup de shifter à 108 dB à 11H30, photo enregistrée, sans incidence néfaste envers les riverains.

09/09 :

18H = 101.2 dB max au STAND pour 40.4 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ

19H = 98 dB max au STAND pour 46.3 dB aux PIERRIS et 49.1 dB à MEIZ

AFTER SIX MARC DUEZ : 18H05 drapeau noir à la Nissan numéro 265, 18H08 drapeau noir à la BMW numéro 279 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la 279, 18H09 drapeau noir et EXCLUSION de la Nissan numéro 265, 18H22 drapeau noir et EXCLUSION de la BMW numéro 279, 19H14 drapeau noir à la VW Golf numéro 254, 19H48 drapeau noir à la Ford Focus sans numéro.

24/09 :

11H = 103.5 dB max au STAND pour 51.8 dB aux PIERRIS et 45.3 dB à MEIZ

13H = 103.7 dB max au STAND pour 48.4 dB aux PIERRIS et 46.5 dB à MEIZ

14H = 107.6 dB max au STAND pour 47.5 dB aux PIERRIS et 47.4 dB à MEIZ

R.M.A. : Tranches 11H et 13H, effet cumulés. Tranche 14H, il y a un coup de shifter à 14H35 de la Lambo numéro 63.

25/09 :

17H = 103.8 dB max au STAND pour 45.5 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ

ROADBOOK : 17H54, cumul à 103.8 dB photo à l'appui.

01/10 :

10H = 103.8 dB max au STAND pour 46.7 dB aux PIERRIS et 50.2 dB à MEIZ

11H = 105.3 dB max au STAND pour 50.5 dB aux PIERRIS et 52.5 dB à MEIZ

13H = 106.1 dB max au STAND pour 44.1 dB aux PIERRIS et 48.9 dB à MEIZ

16H = 105.6 dB max au STAND pour 44.1 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

17H = 104.4 dB max au STAND pour 45 dB aux PIERRIS et 43.5 dB à MEIZ

CURBSTONE : Drapeau noir à 11H38 pour la Porsche numéro 991 qui est à 105 dB. Drapeau noir à 13H20 pour la Ferrari numéro 45 qui est à 106 dB dyn. Le reste est le fruit de cumulés, le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

02/10 :

10H = 105.2 dB max au STAND pour 46.5 dB aux PIERRIS et 44.3 dB à MEIZ

13H = 104.2 dB max au STAND pour 45.5 dB aux PIERRIS et 44.6 dB à MEIZ

14H = 103.3 dB max au STAND pour 46.3 dB aux PIERRIS et 49.2 dB à MEIZ

CURBSTONE : Aucun dépassement dB noté ce jour au Registre pour l'incentive C. Les dépassements dB sont le fruit de cumulés et shifters sans incidence sur les riverains. Shifters de la Norma numéro 87, photos à l'appui.

03/10 :

09H = 107.6 dB max au STAND pour 48.4 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

15H = 103.4 dB max au STAND pour 49.4 dB aux PIERRIS et 51.9 dB à MEIZ

16H = 103.5 dB max au STAND pour 46.5 dB aux PIERRIS et 48.9 dB à MEIZ

17H = 103.1 dB max au STAND pour 46 dB aux PIERRIS et 46.8 dB à MEIZ

JOSE CLOSE : Drapeau noir à 9H33 à la Porsche numéro 278. Drapeau noir à 9H40 à la Midjet numéro 280. ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de la Midjet numéro 280. Pour le reste, tranches 15H, 16H et 17H, il s'agit d'effets cumulés à la suite du trafic des 70 voitures en piste.

04/10 :

11H = 109.4 dB max au STAND pour 49.6 dB aux PIERRIS et 46 dB à MEIZ

17H = 108.3 dB max au STAND pour 51.1 dB aux PIERRIS et 45.8 dB à MEIZ

SUPERSPA, Epreuve C : A' 11H37, Drapeau noir à la VW Ralt numéro 208 qui est à 108.8 dB dyn. Tranche 17H, cumul lors du départ des ADAC Graf Berghe.

11/10 :

10H = 104.3 dB max au STAND pour 41.8 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ

11H = 103.3 dB max au STAND pour 45.1 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

GOLDTRACK : A' 10H21, drapeau noir à la Porsche numéro 92. A' 10H24, drapeau noir à la Porsche numéro 92 qui est à 104.4 dB. A' 11h, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 92.

13/10 :

14H = 103.6 dB max au STAND pour 44.5 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ

PUBLIC DRIVING EXPERIENCE : Aucun avertissement-dépassement dB noté au Registre de ce 13 octobre, les 103.6 dB max sont le fruit d'un cumul sans incidence sur les riverains.

03/11 :

09H = 103.4 dB max au STAND pour 50.6 dB aux PIERRIS et 39.7 dB à MEIZ

10H = 104 dB max au STAND pour 51.3 dB aux PIERRIS et 43.6 dB à MEIZ

14H = 106.7 dB max au STAND pour 46.9 dB aux PIERRIS et 41.5 dB à MEIZ

DRIVERS DAYS : Un seul drapeau noir avertissement dB ce jour à 10H47 à la Midjet numéro 97. Tranche 14H, cumul et passage à moins de quinze mètres de la Ferrari numéro 44 à 14H35.

05/11 :

10H = 104.5 dB max au STAND pour 52.8 dB aux PIERRIS et 44.5 dB à MEIZ

11H = 105.9 dB max au STAND pour 52.1 dB aux PIERRIS et 45.2 dB à MEIZ

13H = 103.5 dB max au STAND pour 50.4 dB aux PIERRIS et 42.7 dB à MEIZ

14H = 104.8 dB max au STAND pour 49.9 dB aux PIERRIS et 42.8 dB à MEIZ

15H = 106 dB max au STAND pour 50.7 dB aux PIERRIS et 45.8 dB à MEIZ

16H = 105 dB max au STAND pour 52.3 dB aux PIERRIS et 46.7 dB à MEIZ

OPENTRACK : Drapeau noir à 10H53 à la Porsche numéro 37, drapeau noir à 15H56 et EXCLUSION de la Porsche numéro 37, drapeau noir à 16H15 à la Porsche numéro 33, pour le reste il s'agit d'effets cumulés. Le tout sans incidence négative sur les riverains.

3. DEPASSEMENTS dB CHEZ LES RIVERAINS SANS DEPASSEMENT dB AU CIRCUIT

16/03 :

10H = 53.2 dB à MEIZ pour 101.9 dB max au STAND

25/03 :

13H = 53.7 dB aux PIERRIS pour 98.9 dB max au STAND

14H = 53.1 dB aux PIERRIS pour 100.9 dB max au STAND

15H = 53.4 dB aux PIERRIS pour 99.1 dB max au STAND

16H = 53.5 dB aux PIERRIS pour 98.7 dB max au STAND

04/04 :

6H = 53.5 dB aux PIERRIS pour 66.1 dB max au STAND

07/04 :

10H = 53.5 dB aux PIERRIS pour 99.5 dB max au STAND

10/04 :

6H = 54.4 dB aux PIERRIS pour 66.2 dB max au STAND

11/04 :

6H = 54 dB aux PIERRIS pour 62.4 dB max au STAND

30/05 :

08H = 65.1 dB aux PIERRIS pour 72 dB max au STAND

11H = 54.1 dB à MEIZ pour 99.3 dB max au STAND

14H = 53.3 dB à MEIZ pour 99.2 dB max au STAND

16H = 57 dB à MEIZ pour 99.9 dB max au STAND

02/06 :

09H = 55.5 dB à MEIZ pour 96.1 dB max au STAND

11/06 :

15H = 59.5 dB à MEIZ pour 0 dB max au STAND

16H = 58.1 dB aux PIERRIS pour 0 dB max au STAND

12/06 :

09H = 56.1 dB à MEIZ pour 78.6 dB max au STAND

10H = 56.1 dB à MEIZ pour 81.7 dB max au STAND

11H = 58 dB à MEIZ pour 87.2 dB max au STAND

13H = 55.6 dB à MEIZ pour 79.4 dB max au STAND

14H = 59.9 dB à MEIZ pour 96.3 dB max au STAND

15H = 59.8 dB à MEIZ pour 92.1 dB max au STAND

13/06 :

14H = 63.3 dB aux PIERRIS pour 74.4 dB max au STAND

15H = 57.2 dB aux PIERRIS pour 75.7 dB max au STAND

14/06 :

10H = 59.7 dB aux PIERRIS pour 0 dB max au STAND

11H = 69.3 dB aux PIERRIS pour 0 dB max au STAND

19/06 :

12H = 55.1 dB aux PIERRIS pour 75.4 dB max au STAND

20/06 :

09H = 54.7 dB aux PIERRIS pour 102.3 dB max au STAND

10H = 53.2 dB aux PIERRIS pour 100.1 dB max au STAND

11H = 53.5 dB aux PIERRIS pour 102.7 dB max au STAND

13H = 53.1 dB aux PIERRIS pour 102.8 dB max au STAND

14H = 53.9 dB aux PIERRIS pour 101.8 dB max au STAND

24/06 :

18H = 61.3 dB aux PIERRIS pour 78.8 dB max au STAND

01/07 :

00H = 54.4 dB aux PIERRIS et 53.7 dB à MEIZ pour 89.1 dB max au STAND

12H = 56 dB aux PIERRIS pour 78.4 dB max au STAND

14H = 53.1 dB à MEIZ pour 101 dB max au STAND

16H = 54.2 dB à MEIZ pour 101.2 dB max au STAND

15/07 :

10H = 55.9 dB aux PIERRIS pour 73.6 dB max au STAND

16/07 :

08H = 57.6 dB aux PIERRIS pour 76.8 dB max au STAND

09H = 54.1 dB aux PIERRIS pour 76.3 dB max au STAND

11H = 53.6 dB aux PIERRIS pour 78.2 dB max au STAND

14H = 56.6 dB aux PIERRIS pour 78 dB max au STAND

17/07 :

12H = 56.1 dB aux PIERRIS pour 75.5 dB max au STAND

17H = 64.9 dB aux PIERRIS pour 76.1 dB max au STAND

20H = 57.3 dB à MEIZ pour 76.1 dB max au STAND

18/07 :

16H = 54.6 dB aux PIERRIS pour 78.3 dB max au STAND

17H = 64.4 dB aux PIERRIS pour 88.7 dB max au STAND

19/07 :

16H = 53.2 dB aux PIERRIS pour 76 dB max au STAND

17H = 62.2 dB aux PIERRIS pour 76.9 dB max au STAND

20/07 :

10H = 68.5 dB aux PIERRIS pour 75.6 dB max au STAND

11H = 67.6 dB aux PIERRIS pour 80.3 dB max au STAND

12H = 67.6 dB aux PIERRIS pour 83.1 dB max au STAND

23/07 :

13H = 53.7 dB à MEIZ pour 81.9 dB max au STAND

14H = 61.1 dB aux PIERRIS pour 81.3 dB max au STAND

18H = 55.4 dB à MEIZ pour 82.3 dB max au STAND

19H = 56.4 dB à MEIZ pour 80.6 dB max au STAND

24/07 :

13H = 61.3 dB aux PIERRIS pour 76 dB max au STAND

17H = 55.1 dB aux PIERRIS pour 79.2 dB max au STAND

18H = 64.7 dB aux PIERRIS pour 87.1 dB max au STAND

29/07 :

13H = 56.5 dB à MEIZ pour 80.5 dB max au STAND

02/08 :

16H = 64.8 dB aux PIERRIS pour 88.2 dB max au STAND

03/08 :

14H = 53.3 dB à MEIZ pour 75.9 dB max au STAND

29/09 :

11H = 54.2 dB aux PIERRIS pour 101.9 dB max au STAND

14H = 54.5 dB aux PIERRIS pour 100.6 dB max au STAND

16H = 54.8 dB aux PIERRIS pour 99.5 dB max au STAND

14/10 :

09H = 53.8 dB aux PIERRIS pour 101.3 dB max au STAND

15/10 :

11H = 54 dB aux PIERRIS pour 101.5 dB max au STAND

13H = 57 dB aux PIERRIS pour 101.8 dB max au STAND

14H = 58.5 dB aux PIERRIS pour 101.7 dB max au STAND

15H = 57.1 dB aux PIERRIS pour 102.4 dB max au STAND

16H = 56.6 dB aux PIERRIS pour 101.5 dB max au STAND

17H = 54.8 dB aux PIERRIS pour 101 dB max au STAND

07/11 :

09H = 58.7 dB aux PIERRIS pour 102.3 dB max au STAND

16H = 54.8 dB aux PIERRIS pour 101.8 dB max au STAND

14/11 :

09H = 61.6 dB aux PIERRIS pour 100.5 dB max au STAND

10H = 69.8 dB aux PIERRIS pour 101.5 dB max au STAND

11H = 59.3 dB aux PIERRIS pour 102.3 dB max au STAND

12H = 57.6 dB aux PIERRIS pour 69.3 dB max au STAND

14H = 58.1 dB aux PIERRIS pour 101.3 dB max au STAND

Annexe 5



Bureau d'Ingénieurs Conseils en Acoustique et Traitement du Signal

CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS

CALCUL DU L_{den} ANNUEL

Année 2024

Table des matières

1.	INTRODUCTION	2
2.	PARAMETRES ACOUSTIQUES	2
3.	REGLEMENTATION	3
4.	STATIONS DE MESURES PERMANENTES	4
5.	PROGRAMME D'OCCUPATION DU CIRCUIT	6
6.	CALCUL DU L_{den} ANNUEL	6
7.	CONCLUSIONS	7
8.	ANNEXES	8

ATS sprl
Rue des Sept Collines, 1
4052 Beaufays - Belgique

TVA BE 0475 042 850
BNP Paribas Fortis BE12 240-0363547-92
www.ats-acoustique.be

T. +32 (0)4 368 40 28
T. +32 (0)4 388 30 35
info@ats-acoustique.be

1. INTRODUCTION

Conformément à la législation en vigueur, le Circuit de Spa-Francorchamps doit éditer un rapport d'activité annuel reprenant, entre autres, les résultats de mesures sonores effectuées aux stations permanentes localisées dans le voisinage.

Dans ce contexte, les gestionnaires du circuit ont sollicité le bureau ATS, agréé par la Région wallonne, afin d'analyser ces données et de calculer le niveau L_{den} annuel.

En résumé, ce rapport présente successivement :

- les paramètres acoustiques utilisés ;
- la réglementation wallonne en matière de bruit appliquée au circuit ;
- la localisation et les conditions des mesures ;
- le calcul du L_{den} annuel ;
- la conclusion.

2. PARAMETRES ACOUSTIQUES

Afin de ne pas répéter systématiquement les détails des rapports des années précédentes, on rappellera que le niveau équivalent, défini par :

$$L_{Aeq} = 10 \log_{10} \left[\frac{1}{T} \int \frac{p_A^2}{p_0^2} dt \right] \text{ dBA}$$

est évalué en continu, par chacune des stations de mesure, avec une durée d'intégration T égale à 1 seconde.

Le L_{den} en dBA est calculé par la formule suivante :

$$L_{den} = 10 \cdot \log_{10} \left[\frac{1}{24} \left(12 \cdot 10^{\frac{L_d}{10}} + 4 \cdot 10^{\frac{L_e+5}{10}} + 8 \cdot 10^{\frac{L_n+10}{10}} \right) \right]$$

- où :
- L_d est le niveau équivalent L_{Aeq} entre 7h00 et 19h00 ;
 - L_e est le niveau équivalent L_{Aeq} entre 19h00 et 23h00 ;
 - L_n est le niveau équivalent L_{Aeq} entre 23h00 et 7h00.

3. REGLEMENTATION

La réglementation régionale en vigueur est l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (publié au Moniteur belge le 01 octobre 2002 et modifié par l'AGW du 01/07/2010).

Le contexte réglementaire lié au circuit de Spa-Francorchamps est plus précisément :

- le permis unique n°D3200/63073/RGPED/2011/2/DP/am – PU & F0216/63073/PU3/2011.1/A31678 délivré le 4 octobre 2011 ;
- l'arrêté ministériel REC.PU/11.146 du 15 mars 2012 remplaçant certains volets des conditions particulières ;
- la modification de conditions d'exploitation particulières d'exploitation définies ci-avant (décision du fonctionnaire technique du 28 mars 2013).

Conditions particulières

$L_{Aeq,part,1h}$: le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit particulier lié au circuit, en décibels, déterminé pour un intervalle de temps de une heure. Les corrections pour bruit à caractère tonal ou impulsif ne s'appliquent pas aux niveaux mesurés dans le cadre des présentes conditions particulières.

$L_{den(1an)}$: indicateur de bruit jour-soir-nuit tel que défini à l'annexe 1 de la Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Un enregistrement des niveaux sonores dus à l'ensemble des activités exercées sur le circuit pendant une période d'un an calendrier est effectué à l'aide d'un sonomètre de classe 1 en mode "station permanente" dans le voisinage du circuit, à deux endroits spécifiques en zone d'habitat : l'un chemin des Pierris, n°18 à Francorchamps et l'autre à Meiz, n°59 à Stavelot. Le résultat de cet enregistrement est traduit en $L_{den(1an)}$.

La valeur limite $L_{den(1an)}$ est de 52 dBA à partir de 2022 : aucune activité "sports moteurs" ne peut être organisée lorsque ce niveau est atteint.

Cependant, l'exploitant prend toutes les mesures dont il a la maîtrise pour que le $L_{den(1an)}$ s'écarte des valeurs ainsi définies et tende à être sous la **valeur cible de 51 dBA à partir de 2022**.

4. STATIONS DE MESURES PERMANENTES

4.1. Localisation

Les stations de mesures permanentes sont positionnées de la manière suivante (voir figure 1) :

- PM1 : en bordure de la piste, face aux stands ;
- PM2 : Chemin des Pierris, 18 à 4970 Francorchamps. Dénommée 'PIERRIS' ;
- PM3 : Meiz, 59 à 4970 Stavelot. Dénommée 'MEIZ'.



Figure 1
Localisation des stations de mesures permanentes Oper@ (fond SPW).

4.2. Matériel de mesures

Les microphones sont installés sur un mât fixe à 4,0 m du sol. Il est important de signaler que les stations permanentes ont été renouvelées le 10 et 11 juin 2024 (pendant la semaine d'arrêt des activités). Le matériel sonométrique utilisé pour ces relevés continus est ainsi :

Avant le 11 juin (voir tableau 1) :

- 2 sonomètres type 01dB Oper@ de classe 1 et conformes à la norme IEC 61672-1 (2002) ;
- le logiciel de post-traitement des données enregistrées type 01dB dBtrait et le tableur Excel.

Après le 11 juin (voir tableau 2) :

- 2 sonomètres type RION NL-53 de classe 1 et conformes à la norme IEC 61672-1 (2002) ;
- le logiciel de post-traitement des données enregistrées type 01dB dBtrait et le tableur Excel.

Une calibration a été effectuée en laboratoire par un organisme agréé¹ selon les procédures et spécifications de la norme IEC 61672-3:2013. Le positionnement des microphones, les mesures et leur traitement sont fiables et conformes aux prescriptions de l'arrêté royal du 18 juillet 1973.

Tableau 1
Matériel de mesures acoustiques : Stations permanentes en environnement (riverains) – avant renouvellement

Localisation	Sonomètre		Microphone		Dernière vérification
	Type	n° de série	Type	n° de série	
PM2 - PIERRIS	Oper@-EX	10324	MCE212	93922	22 mai 2023
PM3 - MEIZ	Oper@-EX	10323	MCE212	93921	22 mai 2023

Tableau 2
Matériel de mesures acoustiques : Stations permanentes en environnement (riverains) – après renouvellement

Localisation	Sonomètre		Microphone		Dernière vérification
	Type	n° de série	Type	n° de série	
PM2 - PIERRIS	RION NL-53	00440909	RION UC-59	23884	06 juin 2024
PM3 - MEIZ	RION NL-53	00830466	RION UC-59	23951	05 juin 2024

¹ Sysmex Nederland B.V. – Calibration Certificate nr 311721101212 (Pierris) & nr 311721101209 (Meiz).

4.3. Grandeurs acoustiques

Les niveaux équivalents $L_{Aeq,1s}$ sont stockés en permanence sur chaque station (24 h/24 et 365 jours/an). Ces données sont utilisées pour calculer un niveau équivalent horaire ambiant $L_{Aeq,1h}$ (T = 1 heure).

L'indicateur L_{den} du bruit ambiant est calculé quotidiennement sur base des niveaux équivalents horaires, la journée complète s'étalant du jour J-1 à 23h00 au jour J à la même heure. L'indicateur du bruit particulier "circuit" est calculé en ne sélectionnant qu'une partie des niveaux équivalents horaires ambiants mesurés en fonction de l'activité du circuit de Spa-Francorchamps déterminée par le programme et sur base du niveau maximum horaire enregistré par la station permanente située en bordure de piste (PM1-STANDS).

Il est important de signaler que les niveaux équivalents horaires considérés pour le calcul du $L_{den(1an)}$ sont des valeurs sécuritaires :

- tous les bruits environnants extérieurs au circuit n'ont pas été extraits de ces niveaux sonores ambiants ;
- les conditions météorologiques n'ont pas été toujours favorables et strictement conformes aux normes de mesures. Ces conditions particulières participent donc à un bruit ambiant plus élevé que par temps très calme (bruit du vent dans la végétation ou de la pluie, ...).

5. PROGRAMME D'OCCUPATION DU CIRCUIT

Afin d'en améliorer la lisibilité, ce programme est fourni sous la forme d'un fichier annexe en format pdf intitulé « Calendrier_2024 ».

6. CALCUL DU L_{den} ANNUEL

Le tableau 3 reprend, pour l'année 2024, les niveaux L_{den} calculés mois par mois ainsi que le L_{den} annuel, obtenu par une moyenne énergétique des valeurs mensuelles pondérées par le nombre de jours, selon la formule suivante :

$$L_{den \text{ annuel}} = 10 \log_{10} \left(\sum n_i \cdot 10^{(L_{den,i}/10)} \right) - 10 \log_{10}(N)$$

où la somme porte sur les 12 mois de l'année, n_i est le nombre de jours du mois i , $L_{den,i}$ est le L_{den} du mois i et N est le nombre total de jours (soit 365 si aucune panne n'a affecté les stations de mesures).

Les évolutions temporelles du L_{den} quotidien de chaque station sont illustrées en annexe de ce rapport.

Tableau 3
2024 - Calcul des indicateurs L_{den} mensuels et $L_{den(1an)}$ aux stations permanentes MEIZ et PIERRIS

CALCUL DU L_{den} ANNUEL EN 2024

	MEIZ		PIERRIS	
	jours	L_{den}	jours	L_{den}
janvier	31	0,0	31	0,0
février	28	0,0	28	0,0
mars	31	43,3	31	46,4
avril	21	51,3	30	49,8
mai	20	51,3	29	50,6
juin	30	56,8	30	49,0
juillet	31	52,0	31	51,1
août	29	48,2	31	48,2
septembre	30	50,5	30	51,9
octobre	31	42,2	31	51,4
novembre	30	36,4	30	45,1
décembre	31	0,0	31	0,0
ANNUEL		49,6		48,5

Lorsque le circuit est en activité, le niveau L_{den} mensuel du bruit particulier varie entre 36.4 et 56.8 dBA à la station MEIZ et entre 45.1 et 51.9 dBA à la station PIERRIS.

Sur l'ensemble de l'année 2024 (343 jours à MEIZ et 363 jours à PIERRIS), le niveau $L_{den(1 an)}$ est de **49.6 dBA** à la station MEIZ et de **48.5 dBA** à la station PIERRIS.

7. CONCLUSIONS

Le Circuit de Spa-Francorchamps gère actuellement deux sonomètres de classe 1 en mode "station permanente" dans le voisinage du circuit, en zone d'habitat à MEIZ et à PIERRIS.

Le bureau ATS a été chargé d'effectuer le contrôle des stations ainsi que le traitement et l'analyse des mesures acoustiques. Il en ressort que ces installations et données sont fiables et conformes aux prescriptions légales.

Un calcul du L_{den} annuel du bruit particulier du circuit conduit à un niveau de 49.6 dBA pour la station MEIZ et de 48.5 dBA pour la station PIERRIS, soit des niveaux inférieurs à la valeur limite autorisée de 52 dBA en 2024 (et aussi inférieurs à 51 dBA selon l'objectif de l'exploitant).

Il en résulte une conformité de l'établissement classé aux conditions particulières du permis d'environnement en matière sonore (article 12).

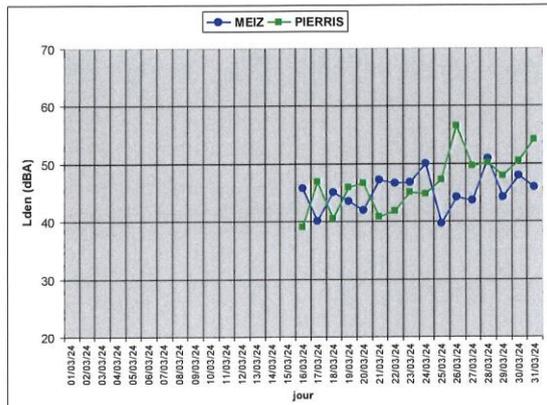
8. ANNEXES

MARS 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/03/2024	0,0	0,0
02/03/2024	0,0	0,0
03/03/2024	0,0	0,0
04/03/2024	0,0	0,0
05/03/2024	0,0	0,0
06/03/2024	0,0	0,0
07/03/2024	0,0	0,0
08/03/2024	0,0	0,0
09/03/2024	0,0	0,0
10/03/2024	0,0	0,0
11/03/2024	0,0	0,0
12/03/2024	0,0	0,0
13/03/2024	0,0	0,0
14/03/2024	0,0	0,0
15/03/2024	0,0	0,0
16/03/2024	45,8	39,0
17/03/2024	40,0	46,9
18/03/2024	44,9	40,5
19/03/2024	43,4	45,9
20/03/2024	41,9	46,5
21/03/2024	47,1	40,7
22/03/2024	46,6	41,7
23/03/2024	46,8	45,0
24/03/2024	50,0	44,7
25/03/2024	39,6	47,2
26/03/2024	44,2	56,5
27/03/2024	43,6	49,5
28/03/2024	50,8	50,2
29/03/2024	44,2	47,9
30/03/2024	47,8	50,4
31/03/2024	45,8	54,1

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	43,3	46,4

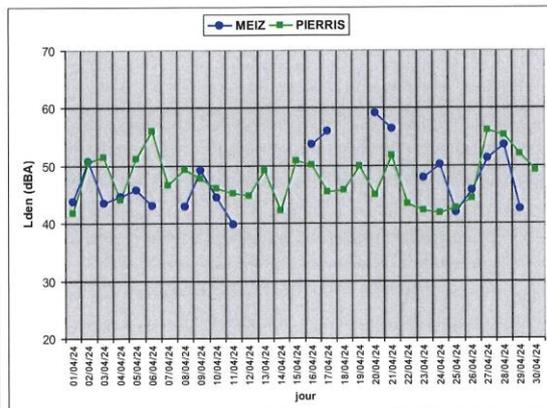


AVRIL 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/04/2024	43,8	41,8
02/04/2024	50,7	50,5
03/04/2024	43,5	51,4
04/04/2024	44,5	44,1
05/04/2024	45,7	51,1
06/04/2024	43,1	56,0
07/04/2024	NC	46,5
08/04/2024	42,8	49,3
09/04/2024	49,1	47,7
10/04/2024	44,5	46,0
11/04/2024	39,8	45,1
12/04/2024	NC	44,7
13/04/2024	NC	49,1
14/04/2024	NC	42,2
15/04/2024	NC	50,8
16/04/2024	53,6	50,1
17/04/2024	55,9	45,4
18/04/2024	NC	45,7
19/04/2024	NC	49,9
20/04/2024	59,1	44,9
21/04/2024	56,4	51,7
22/04/2024	NC	43,3
23/04/2024	47,9	42,2
24/04/2024	50,1	41,8
25/04/2024	41,9	42,5
26/04/2024	45,7	44,3
27/04/2024	51,2	56,0
28/04/2024	53,5	55,3
29/04/2024	42,4	51,9
30/04/2024	NC	49,1

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	51,3	49,8

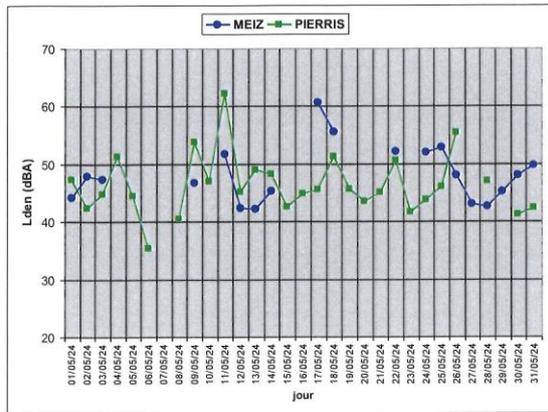


MAI 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ	PIERRIS
	(partic.)	(partic.)
01/05/2024	44,1	47,2
02/05/2024	47,9	42,3
03/05/2024	47,3	44,7
04/05/2024	NC	51,3
05/05/2024	NC	44,4
06/05/2024	NC	35,3
07/05/2024	0,0	0,0
08/05/2024	NC	40,4
09/05/2024	46,8	53,9
10/05/2024	NC	47,0
11/05/2024	51,7	62,2
12/05/2024	42,3	45,1
13/05/2024	42,2	49,0
14/05/2024	45,3	48,2
15/05/2024	NC	42,6
16/05/2024	NC	44,9
17/05/2024	60,6	45,5
18/05/2024	55,5	51,2
19/05/2024	NC	45,6
20/05/2024	NC	43,4
21/05/2024	NC	45,1
22/05/2024	52,1	50,6
23/05/2024	NC	41,5
24/05/2024	52,0	43,8
25/05/2024	52,7	46,0
26/05/2024	48,0	55,4
27/05/2024	43,0	NC
28/05/2024	42,6	46,9
29/05/2024	45,1	NC
30/05/2024	47,9	41,2
31/05/2024	49,8	42,3

	MEIZ	PIERRIS
Mensuel	51,3	50,6

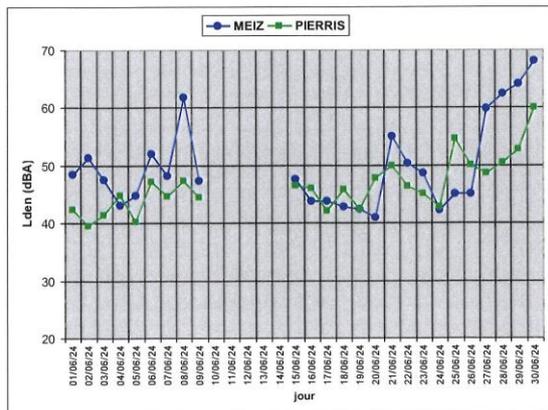


JUIN 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ	PIERRIS
	(partic.)	(partic.)
01/06/2024	48,5	42,3
02/06/2024	51,3	39,4
03/06/2024	47,4	41,3
04/06/2024	43,0	44,7
05/06/2024	44,8	40,2
06/06/2024	51,9	47,1
07/06/2024	48,1	44,5
08/06/2024	61,7	47,3
09/06/2024	47,3	44,5
10/06/2024	0,0	0,0
11/06/2024	0,0	0,0
12/06/2024	0,0	0,0
13/06/2024	0,0	0,0
14/06/2024	0,0	0,0
15/06/2024	47,5	46,4
16/06/2024	43,7	46,0
17/06/2024	43,8	42,1
18/06/2024	42,8	45,7
19/06/2024	42,4	42,2
20/06/2024	40,9	47,8
21/06/2024	55,0	49,8
22/06/2024	50,3	46,3
23/06/2024	48,5	45,0
24/06/2024	42,2	42,8
25/06/2024	45,0	54,6
26/06/2024	45,1	50,0
27/06/2024	59,8	48,6
28/06/2024	62,3	50,3
29/06/2024	64,0	52,7
30/06/2024	68,0	59,9

	MEIZ	PIERRIS
Mensuel	56,8	49,0

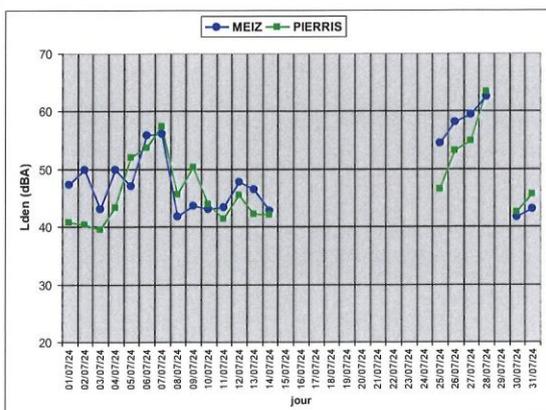


JUILLET 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/07/2024	47,3	40,7
02/07/2024	49,8	40,3
03/07/2024	42,9	39,5
04/07/2024	49,8	43,3
05/07/2024	47,0	52,0
06/07/2024	55,8	53,7
07/07/2024	56,1	57,4
08/07/2024	41,7	45,5
09/07/2024	43,6	50,3
10/07/2024	43,0	43,9
11/07/2024	43,4	41,4
12/07/2024	47,6	45,4
13/07/2024	46,5	42,1
14/07/2024	42,8	42,0
15/07/2024	0,0	0,0
16/07/2024	0,0	0,0
17/07/2024	0,0	0,0
18/07/2024	0,0	0,0
19/07/2024	0,0	0,0
20/07/2024	0,0	0,0
21/07/2024	0,0	0,0
22/07/2024	0,0	0,0
23/07/2024	0,0	0,0
24/07/2024	0,0	0,0
25/07/2024	54,3	46,5
26/07/2024	58,0	53,1
27/07/2024	59,4	54,8
28/07/2024	62,5	63,3
29/07/2024	0,0	0,0
30/07/2024	41,6	42,4
31/07/2024	43,0	45,6

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	52,0	51,1

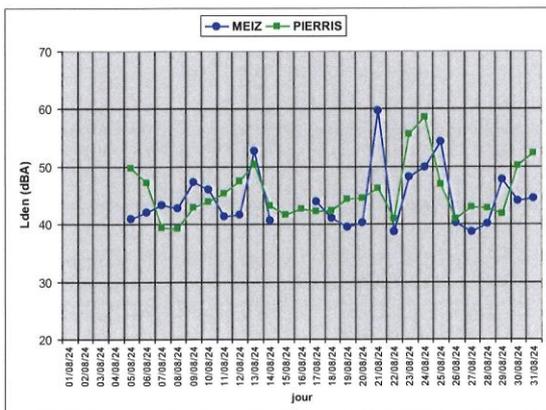


AOUT 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/08/2024	0,0	0,0
02/08/2024	0,0	0,0
03/08/2024	0,0	0,0
04/08/2024	0,0	0,0
05/08/2024	40,9	49,7
06/08/2024	42,1	47,2
07/08/2024	43,2	39,4
08/08/2024	42,8	39,2
09/08/2024	47,2	42,9
10/08/2024	46,0	43,9
11/08/2024	41,3	45,3
12/08/2024	41,6	47,4
13/08/2024	52,6	50,5
14/08/2024	40,5	43,1
15/08/2024	NC	41,7
16/08/2024	NC	42,5
17/08/2024	43,8	42,2
18/08/2024	41,1	42,3
19/08/2024	39,5	44,4
20/08/2024	40,2	44,5
21/08/2024	59,6	46,2
22/08/2024	38,6	40,8
23/08/2024	48,1	55,4
24/08/2024	49,9	58,5
25/08/2024	54,3	46,8
26/08/2024	40,1	40,9
27/08/2024	38,7	42,8
28/08/2024	40,0	42,7
29/08/2024	47,6	41,7
30/08/2024	44,0	50,2
31/08/2024	44,4	52,2

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	48,2	48,2

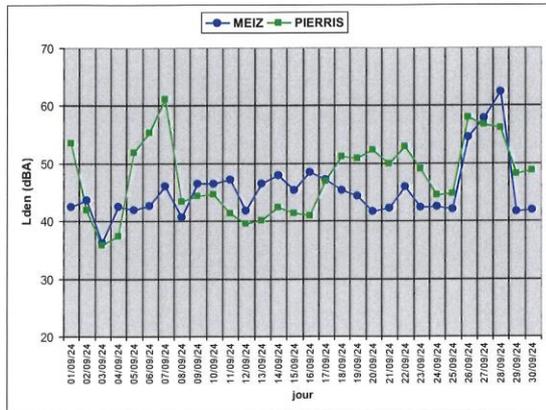


SEPTEMBRE 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/09/2024	42,5	53,5
02/09/2024	43,6	41,8
03/09/2024	36,2	35,7
04/09/2024	42,4	37,3
05/09/2024	41,8	51,9
06/09/2024	42,6	55,2
07/09/2024	46,0	61,1
08/09/2024	40,6	43,3
09/09/2024	46,4	44,3
10/09/2024	46,5	44,5
11/09/2024	47,1	41,3
12/09/2024	41,8	39,5
13/09/2024	46,4	40,0
14/09/2024	47,8	42,3
15/09/2024	45,3	41,3
16/09/2024	48,4	40,8
17/09/2024	47,1	46,8
18/09/2024	45,3	51,2
19/09/2024	44,3	50,8
20/09/2024	41,6	52,2
21/09/2024	42,2	49,8
22/09/2024	45,8	52,8
23/09/2024	42,3	49,0
24/09/2024	42,4	44,4
25/09/2024	42,0	44,7
26/09/2024	54,5	57,9
27/09/2024	57,7	56,7
28/09/2024	62,3	56,1
29/09/2024	41,6	48,1
30/09/2024	41,9	48,7

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	50,5	51,9

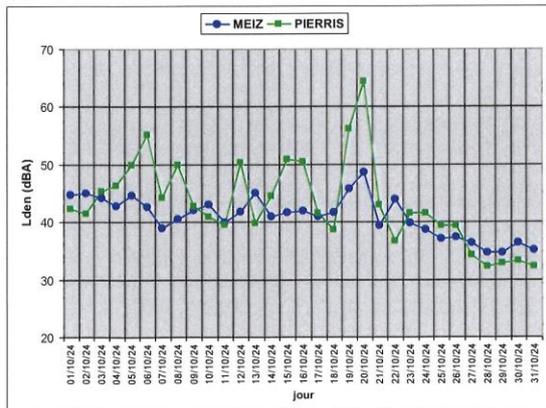


OCTOBRE 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/10/2024	44,7	42,3
02/10/2024	45,0	41,5
03/10/2024	44,2	45,3
04/10/2024	42,8	46,2
05/10/2024	44,5	49,8
06/10/2024	42,6	55,0
07/10/2024	38,9	44,2
08/10/2024	40,5	49,9
09/10/2024	42,0	42,7
10/10/2024	43,0	40,8
11/10/2024	39,8	39,5
12/10/2024	41,7	50,2
13/10/2024	44,9	39,7
14/10/2024	40,9	44,5
15/10/2024	41,6	50,8
16/10/2024	41,9	50,3
17/10/2024	41,0	41,4
18/10/2024	41,7	38,7
19/10/2024	45,7	56,0
20/10/2024	48,5	64,3
21/10/2024	39,3	42,8
22/10/2024	43,9	36,6
23/10/2024	39,7	41,5
24/10/2024	38,6	41,4
25/10/2024	37,1	39,3
26/10/2024	37,4	39,3
27/10/2024	36,4	34,2
28/10/2024	34,6	32,2
29/10/2024	34,6	32,7
30/10/2024	36,4	33,3
31/10/2024	35,0	32,3

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	42,2	51,4

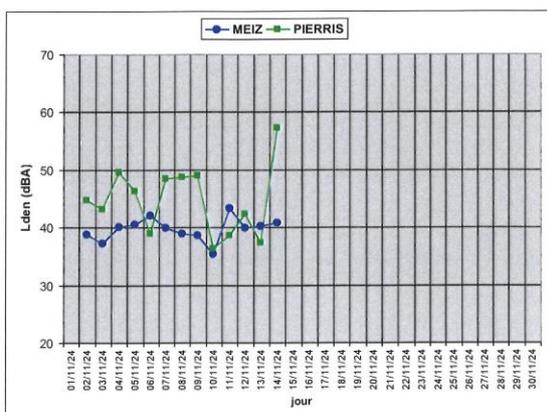


NOVEMBRE 2024

Evolution du L_{den} quotidien (circuit)

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/11/2024	0,0	0,0
02/11/2024	38,8	44,7
03/11/2024	37,2	43,1
04/11/2024	40,1	49,6
05/11/2024	40,5	46,3
06/11/2024	42,0	38,9
07/11/2024	39,9	48,3
08/11/2024	38,8	48,7
09/11/2024	38,6	49,0
10/11/2024	35,4	36,4
11/11/2024	43,3	38,6
12/11/2024	39,9	42,3
13/11/2024	40,1	37,4
14/11/2024	40,8	57,2
15/11/2024	0,0	0,0
16/11/2024	0,0	0,0
17/11/2024	0,0	0,0
18/11/2024	0,0	0,0
19/11/2024	0,0	0,0
20/11/2024	0,0	0,0
21/11/2024	0,0	0,0
22/11/2024	0,0	0,0
23/11/2024	0,0	0,0
24/11/2024	0,0	0,0
25/11/2024	0,0	0,0
26/11/2024	0,0	0,0
27/11/2024	0,0	0,0
28/11/2024	0,0	0,0
29/11/2024	0,0	0,0
30/11/2024	0,0	0,0

	MEIZ	PIERRIS
Mensuel	36,4	45,1



Annexe 6

VERSION OF 4/12/2024

		CIRCUIT DE SPA - FRANCORCHAMPS 2025 CALENDAR											
		MARCH	APRIL	MAY	JUNE	JULY	AUGUST	SEPTEMBER	OCTOBER	NOVEMBER			
M30													
M31													
M32													
M33													
M34													
M35													
M36													
M37													
M38													
M39													
M40													
M41													
M42													
M43													
M44													
M45													
M46													
M47													
M48													
M49													
M50													
M51													
M52													
M53													
M54													
M55													
M56													
M57													
M58													
M59													
M60													
M61													
M62													
M63													
M64													
M65													
M66													
M67													
M68													
M69													
M70													
M71													
M72													
M73													
M74													
M75													
M76													
M77													
M78													
M79													
M80													
M81													
M82													
M83													
M84													
M85													
M86													
M87													
M88													
M89													
M90													
M91													
M92													
M93													
M94													
M95													
M96													
M97													
M98													
M99													
M100													

WEEK END

WEEK END WITH ARRIVAL FROM SPAIN (THURS. UP TO 10:00 PM)

WEEK END WITH ARRIVAL FROM SPAIN (THURS. UP TO 10:00 PM)

QUESTION WHO IS ADDRESSING EMAIL BY BELGIAN TO +32(0)3729378 or pacfrashy, to the following e-mail address: secretariat@spafrancorchamps.be



CIRCUIT DE SPA
FRANCORCHAMPS